

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 janvier 2026**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N° 6**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Débat d'Orientations Budgétaires 2026**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-8 et L 2312-1,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,
- Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Considérant que le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus,
- Vu le rapport présenté sur les orientations budgétaires,

**1-** Après en avoir délibéré, **décide**, de prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur les budgets principal et annexes, a eu lieu avant le vote du budget primitif qui interviendra au Conseil Municipal du 3 mars 2026.

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JAN. 2026  
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JAN. 2026  
DG - 27012026

# Débat d'Orientation Budgétaire 2026

## Préambule

Imposé aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il vise à améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante et permet aux élus de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le DOB constitue donc une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le DOB porte sur les opérations du budget principal et sur celles des budgets annexes.

L'information doit contenir des éléments sur l'environnement général, l'évolution des masses budgétaires, les grandes orientations de la politique budgétaire, la prospective budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit la densification du contenu du document. Les communes de 10 000 habitants et plus doivent faire état dans le débat d'orientations budgétaires de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec mention de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

## **I – Le contexte de l’élaboration du budget municipal 2026**

### **A- Le contexte national**

#### **1-Un projet initial de loi de finances pour 2026 poursuivant l’objectif de redressement des finances publiques avec une contribution significative des collectivités territoriales**

##### **a- Cadre général**

L’objectif est :

- de tendre vers un déficit public de 4,7% du PIB en 2026 contre 5,4% en 2025 avec une croissance du PIB de 1% et un taux d’inflation de 1,3%
- de procéder à un redressement des comptes publics provenant pour deux tiers d’une maîtrise des dépenses publiques, les collectivités territoriales étant fortement mobilisées pour participer à cet effort.

##### **b- Une reconduction de l’effort des collectivités au redressement des finances publiques**

Dans la dernière version du projet de loi de finance, l’effort des collectivités locales était porté à 4,6 milliards d’euros contre 2,2 milliards en 2025.

Il est, en outre, rappelé que les collectivités doivent assumer une hausse de trois points par an du taux de cotisation patronale à la CNRACL, instaurée en 2025 et ce pour une durée de quatre ans. Le taux est ainsi porté à 37,65% en 2026.

##### **c- Principales mesures budgétaires résultant du projet de loi de finances pour 2026**

-Dotation Globale de Fonctionnement : stabilisation à 27 milliards d’euros sans indexation sur l’inflation ce qui représente une perte de 350 000 millions d’euros pour le bloc communal

-DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) : dispositif reconduit avec une évolution de l’enveloppe soit pour le bloc communal 720 millions pour les communes contre 250 millions en 2025 et 500 millions pour les EPCI contre 250 millions en 2025.

Il est précisé que le projet de loi de finances prévoit un reversement du DILICO désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement et investissement) inférieures à la croissance du PIB (environ 1%)

-FCTVA : réduction du champ d’éligibilité au FCTVA, certaines dépenses de fonctionnement n’étant plus prises en compte

-Fonds vert : nouvelle réduction de 500 millions d’euros générant un fonds limité à 600 millions d’euros en 2026

## **2- Promulgation d'une loi de finances spéciale résultant de l'impossibilité d'aboutir à la promulgation d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre 2025 et ce dans l'attente de la reprise des débats au Parlement**

### **a- Contexte**

Les députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire n'étant pas parvenu à un accord en vue de l'adoption du projet de budget 2026, le gouvernement a déposé une loi spéciale en vue de pallier l'absence d'un budget pour 2026. Le Parlement a adopté cette loi à l'unanimité.

La Constitution et la loi organique relative aux lois de finances prévoient, en effet, une procédure exceptionnelle permettant, par le vote d'une loi spéciale, à l'Etat et aux collectivités locales de bénéficier des ressources nécessaires en vue du fonctionnement des services publics et ce jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances.

### **b- La promulgation d'une loi spéciale**

Le projet de loi spéciale déposé par le Gouvernement a été adopté par les députés et sénateurs.

La loi spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025 et publiée le 27 décembre 2025.

Elle autorise la perception des impôts existants afin de garantir le financement de l'Etat, la reconduction des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales, l'autorisation des opérations d'emprunts, de gestion de la dette et de trésorerie de l'Etat.

### **c- Une reprise des débats afférents au projet de loi de finances en janvier 2026**

Une reprise de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale a débuté le 8 janvier 2026, l'objectif demeurant de maintenir le déficit public à moins de 5% du PIB.

## **B- Le contexte local**

### **1- Point sur la gestion du budget de la collectivité durant le mandat qui s'achève**

#### **a- Des efforts de gestion conduits sur l'ensemble du mandat du fait de la crise sanitaire survenue en début de mandat, de la politique de redressement des comptes publics engagée par l'Etat et du contexte géopolitique**

Le début du mandat a été fortement impacté par la crise sanitaire qui a supposé l'engagement de dépenses imprévues pour assurer la sécurité sanitaire et soutenir l'activité commerciale et artisanale.

En 2020, l'impact de la crise Covid a été de plus de 800 000 € (dépenses imprévues et pertes de recettes). Cette crise a également affecté le budget 2021 avec une poursuite de la perte de recettes sur le stationnement notamment.

Cette situation a pu être assumée grâce aux efforts de gestion engagés depuis plusieurs exercices avec une démarche visant à réaliser des économies de fonctionnement et à désendetter la collectivité pour pallier la baisse de la DGF.

Ces dispositions ont favorisé une situation financière satisfaisante à la fin du mandat 2014-2020.

Par ailleurs, la politique de conduite par l'Etat a eu une incidence forte sur la gestion du budget de la collectivité.

Des décisions réglementaires ont impacté à plusieurs reprises la gestion des charges de personnel : augmentation du point d'indice à deux reprises, refonte des grilles indiciaires, instauration de la prime pouvoir d'achat, participation des employeurs locaux au financement des cotisations relatives à la souscription de contrats de protection sociale complémentaire, évolution sur plusieurs exercices du taux de cotisation retraite CNRACL incombant aux employeurs.

Les charges à caractère général ont aussi été fortement impactées par l'évolution des dépenses liées aux fluides (électricité, chauffage) mais aussi des coûts de maintenance et d'assurance.

Il est également à noter une forte inflation notamment en 2023.

Concernant les recettes, la DGF n'a pas connu d'évolution et l'évolution des recettes de fonctionnement a essentiellement résidé dans l'augmentation des bases des impôts locaux notamment entre 2022 et 2024.

Pour faire face à cette situation, la collectivité a contraint autant que possible les dépenses de fonctionnement et maintenu sa dynamique de désendettement.

Cette gestion rigoureuse du budget a été relevée par la Chambre Régionale des Comptes lors d'un contrôle des comptes de la collectivité réalisé sur la période 2015-2023.

Le rapport afférent a été présenté en conseil municipal le 8 avril 2024.

#### **b- Une gestion du budget inhérente, par ailleurs, à la situation locale**

La Ville a créé en 2020 un centre de santé municipal pour compenser les départs de médecins libéraux non remplacés et permettre aux tullistes de bénéficier d'un médecin traitant. Le budget annexe du centre de santé est alimenté par une subvention versée depuis le budget principal pour permettre d'équilibrer de dernier et d'assurer le service rendu aux usagers.

Elle a aussi créé un service sécurité domaine public dans le cadre de l'instauration d'une politique visant à conforter la tranquillité publique et à favoriser le bien vivre ensemble et ce dans le cadre d'un désengagement de l'Etat sur ces politiques.

La collectivité a souhaité en 2024, après échanges avec les représentants du personnel, organiser une conférence sociale. Il en a résulté la mise en place d'actions ayant pour objet de favoriser le pouvoir d'achat des agents municipaux et de poursuivre l'amélioration des conditions de travail.

Le régime indemnitaire des agents a été revu avec pour objectif de valoriser les fonctions d'encadrement et de favoriser les recrutements.

Les charges de personnel représentent 56% des charges de fonctionnement.

Concernant les conditions de travail, de nombreuses actions ont été portées sur le mandat dans le cadre de la mise en oeuvre de lignes directrices de gestion en matière de gestion des ressources humaines. Les lignes directrices de gestion ont été définies en début de mandat et concernent différents volets : prévention, hygiène et sécurité, formation, organisation du temps de travail, action sociale.

Des dépenses conséquentes ont été consacrées au renouvellement du parc automobile, à l'achat de matériels divers, au fonctionnement des systèmes informatiques, à la réhabilitation des locaux de travail (mairie, CTM, CRD, écoles, ...).

Concernant l'investissement, au-delà des dépenses liées au fonctionnement des services, des opérations d'équipement ont été réalisées, la gestion municipale prenant en compte, dans la mesure du possible, les attentes des différents acteurs de la cité (commerçants, usagers, administrés, ...) ce qui suppose des actions sur différentes thématiques (aménagement urbains, circulation, stationnement, ...).

Ainsi, ont été réalisés :

- des travaux sur les différents sites scolaires parmi lesquels des travaux de réfection de la toiture de l'école Clément Chausson, la réhabilitation des aires de jeux
- des travaux de réhabilitation d'équipements sportifs : réhabilitation du plateau du gymnase Victor Hugo, stade Pounot, gymnase Lovy, modernisation de l'éclairage public des stades, changement du parquet de la salle omnisport du CCS et réfection de l'éclairage de la salle, réhabilitation du terrain multisports de Virevialle
- des travaux d'aménagement urbains : aménagement du quai Continsouza, aménagement des abords du campus universitaire, aménagement des places Maschat et Roosevelt, abords de la Tour de Souilhac, entrée de l'hôpital, aménagement des abords de la CPAM, aménagement rue du Dr Ramon
- des travaux de voirie : chemins ruraux, réseaux électriques, escaliers, bornes incendie
- des travaux de réhabilitation des bâtiments municipaux : mairie, CTM, CRD, réfection de la terrasse de la salle de l'Auzelou
- la cité de l'accordéon et des patrimoines
- l'aménagement de parkings dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de stationnement
- des travaux de signalétique
- la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection
- l'acquisition de surfaces au Centre 19000

## **2- Bilan financier du mandat arrivant à échéance – Indicateurs financiers**

### **a- Les épargnes**

#### **❖ Evolution de l'épargne brute**

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
2 788 934 €	2 703 564 €	3 129 768 €	2 751 554 €	3 332 686 €	2 678 127 €	3 113 137 €

❖ Evolution de l'épargne nette

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
824 837 €	767 797 €	1 176 511 €	712 264 €	1 232 921 €	1 262 510 €	1 845 340 €

**b- La poursuite du désendettement**

❖ Evolution de l'encours de dette

31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
18 797 044 €	16 848 695 €	17 609 405 €	19 127 198 €	17 711 582 €	17 443 785 €

Le ratio en année de la capacité de désendettement s'améliore car l'encours baisse entre 2024 et 2025 et l'épargne augmente.

❖ Désendettement sur le mandat

Le désendettement sur le mandat est de 2,5 M €.

❖ Evolution de la capacité de désendettement

2020	2021	2022	2023	2024	2025
6.95 ans	5.38 ans	6.4 ans	5.74 ans	6.61 ans	5.60 ans

**c-La prise en compte des nouvelles dispositions émanant de la politique de redressement des comptes de l'Etat**

L'effort demandé aux collectivités devrait être plus important en 2026 que celui demandé en 2025. Les dispositions afférentes doivent faire l'objet d'un nouvel examen par le Parlement en janvier 2026.

**II- Budget Ville**

Le BP 2026 comprendra la reprise des résultats antérieurs. Ceux-ci sont en cours de validation avec le trésorier. Ils sont néanmoins connus avec suffisamment de précision pour être intégrés dans les présentes orientations budgétaires.

**A- Résultats 2025 et affectation**

**1- Les résultats de l'exercice 2025**

**a- Fonctionnement**

❖ Dépenses : 19 545 K€

Le tableau ci-après présente les crédits par chapitre entre le prévu 2025 et la réalisation.

Chapitre	Prévu	Réalisations
011 - Charges à caractère général	4 450 579	4 266 792
012 - Charges de personnel	11 260 181	10 893 339
023 - Virement à investissement	1 588 726	
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 260 259	1 660 556
65 - Autres charges de gestion courante	2 403 680	2 163 122
66 - Charges financières	613 439	560 554
67 - Charges exceptionnelles	10 000	979
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	20 000	0
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 406 865</b>	<b>19 545 342</b>

**Chapitre 011 – Charges à caractère général : 4 266 K€**

Les dépenses les plus importantes de ce chapitre concernent l'électricité, le chauffage, les fournitures, le carburant, les prestations de service, le matériel pour les travaux en régie, les frais de maintenance, les primes d'assurance, les abonnements internet.

**Chapitre 012 – Charges de personnel : 10 893 K€**

La moindre dépense sur ce chapitre résulte notamment de difficultés de recrutement (bureau d'études, préventeur, ...); de la non transposition en 2025 de l'accord cadre relatif à la protection sociale complémentaire volet Prévoyance entraînant une non réalisation de la dépense prévue, le décret afférent n'ayant pas été publié; de l'impact de la modification de l'indemnisation des agents en cas de congés maladie ordinaire; de mouvements de personnels du CRD connus à la fin de l'année scolaire.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 163 K€**

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent notamment les participations obligatoires, les subventions allouées aux associations ainsi que les participations à divers organismes.

Le montant des subventions versées aux associations au titre de l'année 2025 s'élève à 550 K€.

Des participations sont versées depuis le budget principal vers les budgets annexes et les budgets autonomes des établissements publics communaux pour contribuer à l'équilibre de ces derniers : 232 K€ pour la restauration, 538 K€ pour le CCAS.

**Chapitre 66 – Charges financières : 560 K€**

Les charges financières évoluent au regard de l'évolution des taux d'intérêts et de l'emprunt réalisé au titre de l'exercice pour un montant de 1 000 000 €.

❖ Recettes : 21 587 K€

Chapitre	Prévu	Réalisations
002 - Excédent de fonctionnement antérieur	535 944	
013 - Atténuations de charges	136 132	144 357
042 - Opérations d'ordre entre sections	324 837	459 703
70 - Produits de services	1 728 249	1 801 963
73 - Impôts et taxes	4 882 871	4 880 143
731 - Fiscalité locale	10 231 382	10 560 290
74 - Dotations et participations	3 326 384	3 315 190
75 - Autres produits de gestion courante	217 488	283 733
76 - Produits financiers	308	261
77 - Produits exceptionnels	13 270	129 269
78 - Reprises sur amort, dépréciations et provisions	10 000	11 986
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 406 865</b>	<b>21 586 895</b>

#### Chapitre 70 – Produits des services : 1 802 K€

Sur ce chapitre sont comptabilisées en majeure partie les recettes de stationnement, des remboursements de frais par la communauté d'agglomération ou des produits du CRD.

La réalisation des recettes 2025 concerne pour les postes les plus importants :

- Tulle Agglo : 878 K€
- Stationnement : 448 K€
- Conservatoire de musique et de danse : 136 K€
- Redevance occupation du domaine public : 48 K€

#### Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 880 K€

Ce chapitre concerne principalement :

- Attribution de compensation de la communauté d'agglomération pour 4 636 K€
- DSC : 107 K€
- FPIC : 137 K€

#### Chapitre 731 – Fiscalité locale : 10 560 K€

Ce chapitre concerne principalement :

- Impôts : 9 632 K€

Il est précisé que les recettes émanant de l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants et de la taxe sur les friches commerciales sont en 2025 respectivement de 261 395 € et 29 620 €.

Les services fiscaux indiquent qu'à l'issue des demandes de dégrèvement, la recette devrait être de la moitié du montant notifié. La régularisation interviendra en 2026.

Le produit 2025 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 143 421 € soit une baisse de 60 000 € ce qui, selon la DGFIP, correspond à une tendance générale.

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 380 K€
- Taxe sur la consommation d'électricité : 345 K€
- Droits de place : 151 K€
- Emplacements publicitaires : 7 K€

#### **Chapitre 74 – Dotations et participations : 3 315 K€**

Ce chapitre comprend :

- Dotation forfaitaire : 1 982 K€ contre 2 039 K€ en 2024
- DSU : 404 K€ contre 377 K€ en 2024
- DNP : 245 K€ contre 267 K€ en 2024
- Recettes de l'agglo : 160 K€ pour le CRD
- Compensations de taxes : 158 K

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 283 K€**

Ces recettes proviennent principalement des locations de patrimoine communal.

#### **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 129 K€**

Il s'agit là essentiellement des ventes (en particulier des ventes de véhicules et matériels des services techniques et de terrains) en grande majorité aux enchères, d'annulation de mandats antérieurs.

**Le budget Ville devrait donc dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 2 041 K€ et un excédent final (couverture de l'investissement déduit) de 1 382 K€.**

L'excédent 2025 est supérieur à l'excédent attendu.

Il résulte :

- des éléments non connus lors de la construction du budget
- d'une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement par les services
- des aléas de gestion du budget.

Ce résultat élevé témoigne du contexte général actuel des finances publiques qui génère beaucoup d'incertitudes voire de reports et fausse par là-même les prévisions du BP. Certes, cet excédent met la collectivité dans une situation plus sereine pour bâtir son budget 2026 et surtout pour l'équilibrer. Mais il s'agit d'un résultat « exceptionnel » qui ne doit pas masquer les difficultés des collectivités sur le court terme face aux décisions qui pourraient être prises par l'Etat sur leur financement.

Le calcul de l'excédent prend notamment en compte les éléments suivants :

❖ Dépenses de fonctionnement non réalisées :

-chapitre 011 : -183K€

Des dépenses sont inférieures à la prévision notamment sur les lignes magasin, téléphonie, informatique, régie, formation. Cela témoigne de la bonne implication des services dans la gestion rigoureuse de leurs enveloppes ; en particulier en fin d'année.

-chapitre 012 : -366K€

La dépense inférieure aux prévisions sur ce chapitre résulte de plusieurs facteurs :

- difficultés de recrutement (bureau d'études, préventeur, ...),
- non transposition en 2025 de l'accord cadre relatif à la protection sociale complémentaire volet Prévoyance entraînant une non réalisation de la dépense prévue, le décret afférent n'ayant pas été publié,
- impact de la modification de l'indemnisation des agents en cas de congés maladie ordinaire;
- mouvements de personnels du CRD connus à la fin de l'année scolaire,
- dépense inférieure à la prévision concernant l'attribution des titres restaurant

-chapitre 65 : -240K€

Le versement de subventions au centre de santé et à la caisse des écoles était prévu pour respectivement 116 K€ et 27K€ mais il s'avère qu'à la clôture de l'exercice 2025 ces budgets s'équilibrent sans qu'il ne soit nécessaire de verser ces subventions. Il était, par ailleurs, prévu une dépense au titre du DILICO 2025 pour un montant de 11 862 € qui n'a finalement pas été exécutée.

Les subventions ont été allouées aux associations pour un montant de 550 K€. 10K€ de subvention exceptionnelle n'ont pas été versées car elles n'ont pas été sollicitées par les associations.

-chapitre 66 : -52K€.

Des dépenses sont inférieures à la prévision notamment sur la ligne finances -20K€. Au regard des taux d'intérêts de la ligne de trésorerie, le montant des intérêts avait été prévu à la hausse, néanmoins, la ligne ayant été moins mouvementée que prévu les intérêts ont été moins importants en 2025.

-chapitre 67 : -9K€

Cette somme correspond à l'annulation de titres sur exercices antérieurs à l'article 673.

-chapitre 68 : -20K€

Les provisions pour créances douteuses et les provisions pour risques et charges financiers étaient inscrites au BP mais n'ont pas été réalisées car pas de besoin avéré.

-chapitre 023 : -1 388K€ pour l'ajustement du virement à la section d'investissement

❖ Recettes de fonctionnement réalisées en sus du prévisionnel :

-chapitre 013 : +8K€

Il s'agit du remboursement de frais résultant d'accidents du travail.

-chapitre 70 : +73K€

Il s'agit de recettes supplémentaires liées aux ventes de concessions dans les cimetières (+8K€), au stationnement (+11K€), aux cotisations école de musique (+8K€), à des remboursements mise à disposition du COS et des lendemains qui Chantent (+48K€)

-chapitre 73-731

Il s'agit de la perception de recettes supplémentaires au titre de la taxe TADEM, à la perception de recettes fiscales issues de l'instauration de la THLV et de la TFC, à une recette supplémentaire pour les droits de place

-chapitre 75 : +66K€

Cela correspond notamment à un changement d'affectation de l'aide de l'agglo pour l'accueil d'enfants du territoire communautaire au CLSH

-chapitre 77 : +35K

Cela fait suite à une annulation de mandat suite à un remboursement de sinistre

❖ Dépenses d'investissement non réalisées :

-chapitres 20, 21, 23 : -1M€ dont 779 K sont reportés sur 2026

-chapitre 45 : 940K€ correspondant à des dépenses réalisées pour le compte de tiers (périls, entrée hôpital) sont reportés

❖ Recettes d'investissement non réalisées :

-des subventions correspondant aux dépenses liées aux opérations d'investissement non réalisées ne sont pas exécutées

-la recette liée aux opérations réalisées pour le compte de tiers n'est pas exécutée, ces dernières étant reportées.

#### **b- Investissement**

❖ Dépenses : 5 685 K€

Chapitre	Prévu	Réalisations
001 - Déficit d'investissement antérieur	1 813 179	
040 - Opérations d'ordre entre sections	524 537	459 703
041 - Opérations d'ordre dans la section	410 215	183 056
10 - Fonds affectés à l'investissement	91 163	91 163
16 - Emprunts et dettes	1 267 924	1 267 797
20 - Immobilisations incorporelles	253 309	227 042
204 - Subventions d'équipement versées	281 744	256 743
21 - Immobilisations corporelles	2 694 586	1 850 686
23 - Immobilisations en cours	1 440 966	1 322 233
26 - Participations et créances rattachées	15 000	0
27 - Autres immobilisations financières	104 000	0
45411 - Travaux effectués d'office	534 782	11 129
4581 - Opérations sous mandat	433 015	16 168
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 664 719</b>	<b>5 685 720</b>

Les principales dépenses d'équipement 2025 sont :

-62 K€ pour l'acquisition de matériel de transport dans le cadre du renouvellement du parc automobile

-70 K€ pour les acquisitions de matériel et logiciels informatique

-220 K€ pour le rachat à l'EPF de l'ancien cinéma

-81 K€ pour la réfection de la toiture de l'école Clément Chausson

-37 K€ pour des travaux de réfection des canalisations à l'école Turgot

-113 K€ pour le SSI du CCS

-120 K€ pour le parquet de la salle omnisport du CCS

-18 K€ pour des travaux de réhabilitation au CRD

-251 K€ pour des travaux rue de la Bastille

-82 K€ pour l'aménagement des abords de la CPAM

-73 K€ pour l'aménagement de la rue du Dr Ramon

-112 K€ pour la défense incendie

-430 K€ pour l'aménagement des places Maschat Roosevelt

-78 K€ pour l'entrée de l'hôpital

-284 K€ pour la signalétique urbaine

-108 K€ pour des travaux de voirie

-246 K€ pour l'aménagement des abords de la Tour de Souilhac

-83 K€ pour la vidéoprotection

Les reports s'élèvent à 1 268 K€.

❖ Recettes : 6 901 K€

Chapitre	Prévu	Réalisations
021 - Virement à section investissement	1 388 726	0
024 - Produits des cessions	154 060	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 260 259	1 660 556
041 - Opérations d'ordre dans la section	410 215	188 056
10 - Fonds affectés à l'investissement	2 494 810	2 505 594
13 - Subventions d'investissement	1 733 216	1 539 481
16 - Emprunts de dettes	1 231 213	1 009 610
45412 - Travaux effectués d'office	534 782	2 884
4582 - Opérations sous mandat	457 438	0
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 664 719</b>	<b>6 901 182</b>

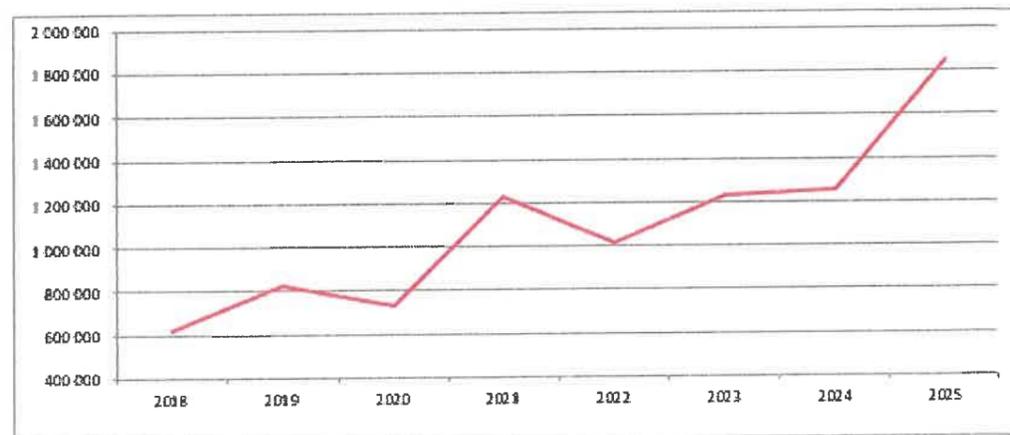
En 2025, la collectivité a appelé un emprunt de 1 million d'euros.

### Les indicateurs financiers

#### ❖ Evolution de l'épargne

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	3 597 413	3 447 729	3 172 258	3 666 047	3 485 996	3 867 845	3 292 475	3 673 692
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	2 911 620	2 788 934	2 620 058	3 174 247	3 037 342	3 332 686	2 671 668	3 113 137
Epargne nette	622 556	824 837	728 858	1 225 647	1 017 575	1 228 575	1 256 051	1 845 340

#### Courbe d'évolution de l'épargne nette



#### ❖ Evolution de l'encours de dette

Fin 2025, l'encours de dette est de 17 443 K€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette	24 285 971	21 996 908	20 032 811	16 848 695	17 609 405	19 127 198	17 711 582	17 443 785

Au vu des éléments susmentionnés, la capacité de désendettement est de 5.6 années fin 2025.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement	8,34	7,89	7,65	5,31	5,80	5,74	6,63	5,60

**Le budget Ville devrait dégager un déficit d'investissement sur l'exercice de 1 195 K€ (reports compris). Il sera entièrement couvert par l'excédent de fonctionnement qui est supérieur à cette somme.**

## **B- Orientations budgétaires 2026**

Le budget 2026 sera le premier budget de la nouvelle mandature.

Le budget 2026 sera construit de façon à assurer la continuité du service public municipal et à poursuivre les opérations d'investissement engagées.

Il s'agira d'un budget réversible qui pourra être revu à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal.

Les services municipaux font, depuis plusieurs années, des efforts en vue de maîtriser le budget de la collectivité. Toutefois, comme indiqué, le contexte national est incertain et il est probable que les collectivités locales supportent un nouvel effort dans le redressement des finances publiques.

Concernant la Ville, en fonctionnement, les recettes de la collectivité sont, dans leur globalité, peu dynamiques et l'évolution des dépenses est forte. Pour ce qui a trait à l'investissement, il conviendra de poursuivre les opérations engagées et de veiller à la réalisation des opérations faisant l'objet de l'attribution de subventions afin de mobiliser ces dernières.

La lettre de cadrage budgétaire adressée aux services pour recenser les besoins de crédits 2026 sollicitait une nouvelle recherche d'économies et/ou a minima une stagnation des prévisions de dépenses et demandait aux services de procéder à une évaluation précise de l'ensemble des recettes pouvant être perçues par la collectivité tant en fonctionnement qu'en investissement (produits des services, subventions, partenariats, ...).

### **1- Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement pour 2026 devrait s'équilibrer autour de 22 107 K€.

La construction budgétaire à ce stade résulte du travail conduit avec les services municipaux et des données issues de la loi de finances spéciale.

Les notifications des dotations et les informations fiscales ne sont pas connues à ce jour.

Il est précisé que dans l'attente de la promulgation de la loi de finances et en vertu de la loi de finances spéciale du 26 décembre 2025, les avances de fiscalité et les dotations aux collectivités sont versées pour 2026 sur la base des mêmes montants qu'en 2025 et sur le principe des douzièmes.

a- Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 provisoire
015 - Atténuations de charges	163 619	162 814	248 761	388 946	207 062	145 611	144 357	144 357	106 800
70 - Produits des services	1 333 466	1 850 741	1 497 610	1 639 524	1 756 390	1 709 764	1 801 963	1 801 963	1 768 170
73 - Impôts et taxes	14 116 384	13 541 997	13 426 475	14 038 023	14 388 433	4 973 717	4 880 143	4 880 143	4 835 803
731 - Fiscalité locale						9 977 883	10 560 290	10 560 290	10 279 000
74 - Dotations et participations	3 584 781	3 699 898	3 722 310	3 433 328	3 427 129	3 347 548	3 315 190	3 315 190	3 170 977
75 - Autres produits gestion courante	168 958	166 820	124 061	110 143	147 026	190 552	283 733	283 733	207 291
76 - Produits financiers	0	114	0	133	168	288	261	261	265
77 - Produits exceptionnels	212 961	58 106	97 250	83 317	415 693	11 877	129 269	129 269	3 000
78 - Reprises sur amort, dépréc. et prov.								11 986	15 000
<b>TOTAL REEL HORS EXCÉDENT</b>	<b>20 687 585</b>	<b>19 580 169</b>	<b>19 480 490</b>	<b>19 116 467</b>	<b>20 341 901</b>	<b>20 357 240</b>	<b>21 115 206</b>	<b>21 127 192</b>	<b>20 386 306</b>
002 - Excédent									1 382 250
<b>TOTAL REEL</b>	<b>20 687 585</b>	<b>19 580 169</b>	<b>19 480 490</b>	<b>19 116 467</b>	<b>20 341 901</b>	<b>20 357 240</b>	<b>21 115 206</b>	<b>21 127 192</b>	<b>21 768 556</b>
042 - Ordre	349 551	344 568	188 244	345 947	237 222	271 057	459 703	459 703	338 427
<b>TOTAL</b>	<b>21 135 048</b>	<b>19 929 820</b>	<b>19 825 058</b>	<b>19 304 711</b>	<b>20 579 124</b>	<b>20 628 297</b>	<b>21 574 909</b>	<b>21 586 895</b>	<b>22 106 984</b>

Chapitre 70 - Produits des services

Comme chaque année, ces recettes feront l'objet d'une estimation prudente calée sur le niveau du réalisé de l'année 2025 et sur des évolutions susceptibles d'intervenir.

Chapitres 73 - Impôts et taxes et 731 Fiscalité locale

Le produit des impôts locaux va progresser de 0,8% conformément à l'évolution des bases fiscales annoncée pour 2025. Les bases fiscales avaient augmenté de 1,7% en 2025, de 3,9% en 2024, de 7,1% en 2023.

**Il est proposé de maintenir les taux d'imposition des différentes taxes à leur niveau de 2025**

- taxe sur le foncier bâti : 49.59 %
- taxe sur le foncier non bâti : 79.00 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.89 %

Une baisse des recettes fiscales est estimée à 281 K€. Elle est liée à la prise en compte de l'évolution des bases fiscales mais surtout à la mise en œuvre des dégrèvements 2025 sur la THLV et la TFC qui impacteront le produit de ces taxes en 2026.

La recette afférente à l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les friches commerciales a été perçue pour la première fois en 2025. Cette recette sera ajustée en 2026 au regard des demandes de dégrèvements formalisées à la suite de l'imposition 2025. La réduction du produit de ces taxes est évaluée à 50%.

Le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales pourrait être de 26 K€ en 2026.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'Agglomération est globalement stable mais il faut tenir compte de la baisse annuelle de 1/15<sup>ème</sup> sur le remboursement de la dette voirie. La recette en résultant s'élève à 4 600 K€

Le FPIC est reversé par la communauté d'agglomération. La Ville peut espérer une recette de 130 K€ sur ce poste.

Le niveau de recettes attendue en 2026 est de 4 835 K€ pour le 73 et 10 279 K€ pour le 731 soit un total de 15 114 K€.

#### Chapitre - 74 Dotations et participations

L'enveloppe nationale de DGF devrait être stable. Elle ne prendrait cependant pas en compte l'inflation. En outre, la DGF est calculée sur la base de la population de la collectivité. Elle devrait donc diminuer au regard du dernier recensement de la population.

Dans l'attente de la notification du montant des dotations, l'hypothèse de travail du DOB est posée sur une baisse de la DGF. Une baisse de la DNP est également prévue. La DSU devrait être un peu plus élevée que l'an passé. Au total, il est prévu une baisse des dotations de l'Etat de 48K€ soit une recette de 2 584K€ au titre des dotations de l'Etat.

Le niveau de recettes attendue en 2026 au chapitre 74 est de 3 170 K€.

#### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ces recettes concernent les redevances et loyers. Le niveau de recettes attendue en 2026 est de 207 K€.

#### Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ces recettes qui proviennent de l'assureur statutaire de la collectivité et de la participation des agents au financement des titres repas sont évaluées à 106 K€.

#### b- Dépenses de fonctionnement

Dépenses Réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 prévisoire
011 - Charges à caractère général	3 072 935	3 308 006	3 150 972	3 257 826	3 983 317	3 465 259	3 809 856	4 266 792	4 371 258
012 - Charges de personnel	10 322 129	10 385 967	10 215 950	10 459 669	10 355 751	10 619 930	11 021 486	10 893 939	11 286 126
65 - Autres charges gestion courante	2 410 772	2 372 306	2 452 391	2 273 433	2 294 360	2 378 678	2 362 946	2 163 122	2 445 269
66 - Charges financières	678 437	568 930	519 417	463 348	476 145	530 734	619 416	560 554	533 672
67 - Charges exceptionnelles	97 587	35 107	179 616	59 894	173 181	18 075	8 114	979	10 000
68 - Dotations aux provisions et dépréciations							37 672		25 000
<b>TOTAL REEL</b>	<b>17 979 151</b>	<b>16 581 860</b>	<b>16 670 316</b>	<b>16 518 346</b>	<b>17 282 785</b>	<b>17 012 676</b>	<b>17 859 490</b>	<b>17 884 786</b>	<b>18 671 325</b>
023 - Virement à inv									2 179 521
042 - Doté	1 046 800	837 594	688 475	973 699	1 235 790	1 038 997	2 161 258	1 660 556	1 256 138
<b>TOTAL</b>	<b>19 221 393</b>	<b>17 628 660</b>	<b>17 507 910</b>	<b>17 206 821</b>	<b>18 518 575</b>	<b>18 051 673</b>	<b>20 020 747</b>	<b>19 545 342</b>	<b>22 106 984</b>

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général

En 2026, le montant des dépenses à caractère général est estimé à 4 371 K€ contre 4 266 K€ réalisé en 2025 et 3 809 K€ réalisé en 2024.

La section de fonctionnement est impactée par une augmentation des charges de gestion courante liée notamment à l'évolution des coûts de maintenance et des assurances.

## Chapitre 012 – Charges de personnel

La dépense est estimée à 11 286 K€.

Les dépenses de personnel prennent en compte l'évolution de la cotisation employeur à la CNRACL pour un montant de 165 000 €.

Il est prévu une évolution de la participation au financement des cotisations relatives à la garantie complémentaire santé souscrite par les agents et ce au vu de l'évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de la réglementation relative au financement de la protection sociale complémentaire.

Le coût de l'évolution de carrière des agents suite à avancement de grade ou promotion interne est estimé à 30 000 €.

Trois agents ont formalisé leur départ en retraite en 2026 (un agent de la plateforme d'accueil et deux agents du service scolaire).

Concernant la stratégie pluriannuelle des ressources humaines définissant les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, plusieurs actions ont été portées au titre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.

Le récapitulatif est annexé en fin de rapport.

### *Annexe 1 au ROB Ville*

#### **Effectifs**

La collectivité emploie des agents statutaires, des contractuels de droit public, des contractuels de droit privé (agents recrutés dans le cadre de contrats aidés, agents recrutés sur les SPIC gérés en régie).

#### Evolution des effectifs en 2026

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les effectifs sont répartis comme suit :

	Agents statutaires	Agents contractuels de droit public	Agents contractuels de droit privé	Total
Ville	214	35	0	249
Restauration	5	2	0	7
Parkings	0	0	1	1
Centre de Santé	3	4	0	7
CCAS	10	0	10	20
<b>Total</b>	232 dont 10 agents CCAS soit 222 agents Ville (budget	41	11 dont 10 agents CCAS soit 1 agent Ville (budget principal	284 dont 20 agents CCAS soit 264 agents Ville (budget principal

	principal et budgets annexes)		et budgets annexes)	et budgets annexes)
--	-------------------------------	--	---------------------	---------------------

Comparatif des effectifs entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les effectifs de la collectivité étaient de 284 agents

	Agents statutaires	Agents contractuels de droit public	Agents contractuels de droit privé	Total
<b>Ville</b>	216	31	1	248
<b>Restauration</b>	4	3	0	7
<b>Parkings</b>	0	0	2	2
<b>Centre de Santé</b>	3	3	0	6
<b>CCAS</b>	10	0	11	21
<b>Total</b>	233 dont 10 agents CCAS soit 223 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	37	14 dont 11 agents CCAS soit 3 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	284 dont 21 agents CCAS soit 263 agents Ville (budget principal et budgets annexes)

Concernant les effectifs de la Ville, il est observé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- une baisse du nombre d'agents statutaires (-1)
- une augmentation du nombre d'agents contractuels de droit public (+4)
- une baisse du nombre d'agents contractuels de droit privé (-1 au sein du SPIC Parkings, -1 apprenti dont le contrat d'alternance est arrivé à terme, -1 poste sur le chantier d'insertion)

Il est observé une stabilité des effectifs de la collectivité tous budgets confondus à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Catégorie A	9,51%		
Catégorie B	16,55%		
Catégorie C	70,42%		
<b>Tranches d'âges</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	
-20 ans à 29 ans	2%	3%	6%
De 30 à 39 ans	7%	11%	19%
De 40 à 49 ans	14%	12%	26%
De 50 à 57 ans	10%	15%	25%
De 58 à 61 ans	9%	7%	16%
62 et + ans	4%	5%	9%
<b>Total</b>	<b>47%</b>	<b>53%</b>	<b>100%</b>

La moyenne d'âge est de 48 ans.

*La structure des effectifs fait l'objet de l'annexe 2 du présent ROB*

### **Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines**

La gestion prévisionnelle des ressources humaines fait l'objet d'un travail continu.

Les projections sont fluctuantes du fait notamment des évolutions réglementaires résultant de la réforme des retraites et de mouvements de personnels.

### **Détail des dépenses de personnel**

#### Traitement indiciaire

Il n'est pas fait état d'une nouvelle évolution du point d'indice en 2026.

#### Le Régime indemnitaire

Une évolution du régime indemnitaire des agents a été acté dans le cadre de la conférence sociale organisée au sein de la collectivité.

Elle a concerné l'ensemble des agents de catégorie C et des agents de catégorie B, les encadrants ayant bénéficié d'une augmentation de l'IFSE en juillet 2024.

#### La NBI

Montant	Nombre de points	Nombre d'agents concernés
49.23	10	31
73.84	15	14
98.46	20	4
123.07	25	8
147.68	30	1

La NBI est versée, au sein de la collectivité, dans le cadre de l'exercice par les agents des missions suivantes : accueil pour au moins la moitié du temps de travail, encadrement d'une équipe technique comptant au moins cinq agents, fonctions de direction, encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de gestion immobilière et foncière, directeur d'un conservatoire, d'un musée, régisseur.

#### Heures supplémentaires

En 2025, 6 981 heures supplémentaires ont été réalisées contre 8 007 heures en 2024 (budget principal et budgets annexes).

1 234 heures ont été récupérées et 5 747 heures ont été rémunérées.

## **Formation**

Le budget 2026 prévu pour les actions de formation est stable. La cotisation CNFPT est maintenue à 0.9% de la masse salariale annuelle soit environ 60 000 €.

Des crédits visant à financer les formations dispensées par d'autres organismes que le CNFPT sont prévus au chapitre 011 pour un montant de 30 000 € dans la continuité des exercices précédents.

### Point sur la mise en œuvre du plan de formation

Le plan de formation a été construit à partir du projet de mandat et de la politique de gestion des ressources humaines conduite par la collectivité.

Le Service des Ressources Humaines a travaillé tout au long du mandat avec le CNFPT et d'autres partenaires en vue de la mise en œuvre des actions de formation inscrites dans le Plan de Formation.

En fin de mandat, les actions inscrites au plan de formation ont globalement été réalisées.

Un bilan a été présenté lors de la séance du Comité Social Territorial du 20 novembre 2025.

*Le détail des formations dispensées figure en annexe 3 du présent DOB*

## **Avantages en nature**

Deux emplois supposent la concession d'un logement pour nécessité absolue de service : gardien du centre André Malraux, gardien du complexe culturel et sportif de l'Auzelou.

La Ville n'octroie aucun véhicule de fonction à ses agents

## **Temps de travail**

Par délibération du 8 mars 2022, le conseil municipal a :

- supprimé, en vue de la mise en conformité du temps de travail des agents municipaux avec les dispositions relatives au temps de travail résultant de la loi de transformation de la fonction publique territoriale, 8 jours de congés exceptionnels octroyés aux agents municipaux par délibération du 7 mars 1980.
- décidé l'augmentation du temps de travail hebdomadaire afin de générer une augmentation de 8 jours de RTT par an pour un agent à temps complet.

Cette délibération a été complétée par une délibération du 25 juin 2022

La durée annuelle du travail est fixée à 1607 heures.

La durée du travail effectif dans la fonction publique est fixée à 35 heures par semaine. Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année.

Décompte des 1607 heures :

365 – 137 (104 jours de repos hebdomadaire (52x2) – 25 jours de congés annuels – 8 jours fériés (forfait calculé en fonction du nombre moyen de jours fériés/an)) = 228 jours travaillés  
 228 jours x 7 heures de travail = 1596 heures arrondies à 1600 heures (décret du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la FPT)  
 1600 + 7 heures journée de solidarité (loi du 16 avril 2008) = 1607 heures soit 229 jours travaillés.

La durée annuelle de travail :

- ne peut excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies
- ne peut être inférieure à 1607 heures.

La journée de solidarité est, conformément à la réglementation, incluse dans le temps annuel de travail.

Le nombre de jours de réduction du temps de travail en fonction des différents cycles de travail définis est le suivant :

Durée de travail hebdomadaire à compter du 9 mars 2022	36 heures 15	39 heures
Nombre de jours RTT générés par la durée hebdomadaire revue	8 jours	24 jours

### Organisation du temps de travail

Par délibération du 11 avril 2023, le conseil municipal a décidé de l'annualisation du temps de travail des personnels du service scolaire.

Le temps de travail est de 36 semaines, les ajustements intervenant durant les périodes de congés scolaires. Un compteur annualisation est mis en place avec pour principe un volume d'heures annuel à réaliser par an au vu du cycle de travail à considérer pour chaque métier du service.

Par délibération du 24 juin 2025, le conseil municipal a approuvé le principe de la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité conformément au cadre fonctionnel de la mise en application du télétravail

### Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont :

- les subventions aux associations tullistes pour un montant prévisionnel de 582 K€
- les participations au CCAS pour un montant de 607 K€, au budget Restauration pour un montant de 237 K€, au centre de santé pour 100 K€ et à la CDE pour un montant de 22 K€

Concernant le CCAS, la participation inscrite au DOB fait apparaître une augmentation de 70K€ par rapport à 2025. Cela résulte, d'une part, d'une perte de recette liée notamment à des logements non loués en attendant leur remise en état et à une baisse du recours aux

prestations proposées par la résidence de nacre aux résidents. D'autre part, le CCAS doit assurer le financement d'un reste à charge en investissement pour une opération de rénovation des logements subventionnée à 80% par des caisses de retraite. Le montant de la participation versée au CCAS devra être affiné dans la cadre de la préparation du budget 2026, l'objectif sera de passer le cap difficile de 2026 lié à ces évènements plutôt exceptionnels.

- la participation à l'EPCC Empreinte pour 273 K€
- la participation à l'école Ste Marie pour 130 K€
- la participation au syndicat du Coiroux pour 83 K€

Le niveau de dépenses sur ce chapitre en 2026 est estimé à 2 445 K€.

### Chapitre 66 – Charges financières

Le niveau de dépenses sur ce chapitre en 2026 est estimé à 533 K€, dont 471 K€ pour les stricts intérêts d'emprunt. Le solde concerne les ICNE et les intérêts de la ligne de trésorerie. La baisse de l'encours a permis de stabiliser le montant global des intérêts dont les taux ont fortement remonté ces trois dernières années après avoir atteint un plancher inédit autour de 2020 (inférieur à 1%). Malgré tout, la ville récolte le produit de ses efforts de désendettement avec un niveau d'intérêts sous la barre du demi-million d'euros.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 provisoire
Remb intérêts emprunts	762 004	658 796	559 509	489 128	471 230	535 511	621 886	558 230	471 818
Ecart intérêts entre N et N-1 en %	-9,73%	-13,54%	-15,07%	-12,58%	-3,66%	13,64%	16,13%	-10,24%	-15,48%

### PROVISIONS

Depuis 2023, le budget comprend des provisions pour risques.

Il s'agit des provisions pour créances douteuses et les provisions pour risques et charges financiers. Comme à l'accoutumée les provisions sont inscrites. La nécessité de les réaliser sera considérée en fin d'exercice.

## Investissement : la projection pour 2026

La section d'investissement pour 2026 pourrait s'équilibrer autour de 11,2 M€, capital de la dette et reports compris.

Dans cette hypothèse, le montant des dépenses réelles d'investissement avoisinerait 8M9 € avec les reports dont 7M69 € de dépenses nouvelles et 1M268 € de reports.

### a- Les dépenses d'investissement

Dépenses Réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 provisoire
10 - Dotations, fonds divers et réserves			204 630			2 481	56 785	91 163	
13 - Subventions d'investissement		30 305							
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 289 063	1 964 097	1 935 767	1 953 256	2 039 290	2 100 207	1 415 617	1 267 797	1 259 347
20 - Immobilisations incorporelles	48 615	292 266	53 968	81 388	245 570	340 878	262 861	227 042	197 402
204 - Subventions d'équipement versées	98 754	95 107	18 590	2 000	70 702	43 691	88 300	256 743	143 000
21 - Immobilisations corporelles	1 177 281	1 218 973	852 782	908 322	1 173 513	1 528 865	1 507 210	1 850 686	4 541 196
23 - Immobilisations en cours	437 436	1 995 633	2 568 872	1 658 480	2 651 420	4 721 131	4 500 635	1 322 233	1 589 555
26 - Participations et créances rattachées		30 000	30 000	3 000				0	22 500
27 - Autres immobilisations financières		4 285			4 286			0	104 000
4541 - Travaux pour le compte de tiers		2 400		108 216			1 800	11 129	517 541
4581 - Opérations sous mandat								16 168	587 004
<b>TOTAL REEL HORS DEFICIT</b>	<b>4 051 149</b>	<b>5 633 066</b>	<b>5 664 609</b>	<b>4 714 662</b>	<b>6 184 781</b>	<b>8 737 253</b>	<b>8 233 209</b>	<b>5 042 960</b>	<b>8 961 545</b>
<b>001 - Déficit</b>									<b>648 214</b>
<b>TOTAL REEL</b>	<b>4 051 149</b>	<b>5 633 066</b>	<b>5 664 609</b>	<b>4 714 662</b>	<b>6 184 781</b>	<b>8 737 253</b>	<b>8 233 209</b>	<b>5 042 960</b>	<b>9 609 759</b>
040 - Ordre entre sections	349 651	344 568	171 965	345 947	237 222	271 057	1 034 066	459 703	938 427
041 - Ordre interne	5 190	170 284	95 631	88 780	7 325	294 192	4 912 316	183 056	1 332 695
<b>TOTAL</b>	<b>4 405 990</b>	<b>6 147 918</b>	<b>5 932 205</b>	<b>5 099 389</b>	<b>6 429 328</b>	<b>9 302 502</b>	<b>14 179 591</b>	<b>5 685 720</b>	<b>11 280 881</b>

Pour l'exercice 2026, les principales dépenses d'équipement envisagées (reports compris) sont :

- l'acquisition de logiciels et matériels informatique : 94 K€
- le renouvellement du parc automobile : 457 K€ dont 147 K€ de report
- l'aménagement des abords de la CPAM : 32 K€
- l'acquisition de surfaces au Centre 19000 : 91K€
- la signalétique urbaine : 286 K€
- la rénovation de la toiture de l'école Clément Chausson : 120 K€
- la réhabilitation des plafonds et des avant-toits de l'école Turgot : 170 K€
- la réhabilitation du CTM : 282 K€
- la rénovation de murs au Puy saint Clair : 120 K€
- la rénovation de l'éclairage public : 161 K€ dont 31K€ de report
- la défense incendie pour 194K€ dont 69K€ de report
- l'aménagement de terrasses de restaurant : 120 K€
- des travaux de voirie pour 127 K€
- des travaux pour compte de tiers (périls) : 515 K€
- la rénovation du CRD : 422 K€
- l'aménagement de l'entrée de l'hôpital : 587 K€
- l'aménagement d'un parking avenue Victor Hugo : 500 K€
- des études pour l'aménagement de l'avenue Victor Hugo : 100 K€
- l'acquisition des locaux de la CPAM : 1 M€

- l'aménagement des abords de la Tour de Souilhac : 116K€
- l'installation de la vidéoprotection : 134 K€ dont 14 K€ de report

Les montants indiqués sont estimatifs à ce stade. Le niveau d'investissement est élevé mais il faut rappeler que l'opération CPAM peut-être menée très rapidement alors qu'elle représente à elle-seule 1M€. Le niveau des reports de 2025 est lui aussi relativement élevé et traduit bien la complexité croissante à mener des opérations dans les délais estimés

Le projet de PPI est un document prospectif qui pourra être reconsidéré en fonction des politiques publiques conduites.

*Le PPI fait l'objet de l'Annexe 4 du présent ROB*

Le niveau de remboursement du capital de la dette devrait être de 1 259 K€ en 2026.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 provisoire
Remb capital emprunts	2 289 063	1 963 961	1 935 767	1 948 348	2 039 290	2 100 207	1 415 617	1 267 797	1 259 347
Ecart capital entre N et N-1 en %	-9,73%	-14,20%	-1,44%	0,65%	4,67%	2,99%	-32,60%	-10,44%	-0,67%

#### b- Les recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 provisoire
024 - Produits de cessions d'immobilisations									191 240
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 471 173	3 669 177	2 864 899	2 278 612	3 888 865	2 166 746	4 330 458	2 505 594	1 699 536
19 - Subventions d'investissement	522 775	1 067 603	1 927 284	1 220 248	2 412 133	2 082 834	2 916 356	1 539 481	761 597
26 - Emprunts et dettes assimilées	1 227	3 227	701 227	901 227	1 909 610	2 959 610	9 610	1 009 610	2 672 045
29 - Immobilisations en cours	5 949	18 543	3 180	13 204					
27 - Autres immobilisations financières	92 247			4 865	4 285				
45412 - Travaux effectués d'office							1 800	2 884	
4542 - Travaux pour le compte de tiers		2 400		108 528	1 770				522 666
4582 - Opérations sous mandats									665 443
<b>TOTAL REEL</b>	<b>3 093 371</b>	<b>4 758 950</b>	<b>5 496 590</b>	<b>4 526 684</b>	<b>8 216 663</b>	<b>7 209 190</b>	<b>7 258 224</b>	<b>5 057 569</b>	<b>6 512 527</b>
021 - Virement du fonctionnement									2 179 521
040 - Caisse entre sections	1 046 800	818 854	688 475	973 699	1 235 790	1 038 997	2 161 258	1 660 556	1 256 138
043 - Caisse interne	5 190	170 284	95 631	38 780	7 325	294 192	4 912 316	183 056	1 332 695
<b>TOTAL</b>	<b>4 145 361</b>	<b>5 748 088</b>	<b>6 280 696</b>	<b>5 539 163</b>	<b>9 459 778</b>	<b>8 542 379</b>	<b>14 331 797</b>	<b>6 901 182</b>	<b>11 280 881</b>

#### Le recours à l'emprunt

L'équilibre de la section de fonctionnement sera obtenu par l'inscription d'un emprunt de 2M6 €.

*La structure de la dette actuelle fait l'objet de l'annexe 5 du présent ROB*

Les subventions (reports compris) : 761 K€.

#### Virement entre sections et autofinancement

- Virement de la section de fonctionnement : 2 179 K€
- Autofinancement : 3 097 K€

**ANNEXE 1 AU DOB VILLE : point sur la mise en œuvre des lignes directrices de gestion**

**Point sur la mise en œuvre des lignes directrices de gestion**

Actions	Etat d'avancement du dossier fin 2022	Etat d'avancement du dossier fin 2023	Etat d'avancement du dossier fin 2024	Etat d'avancement du dossier fin 2025
I-Adapter l'organisation et les missions des services au Projet de mandat- Etablir les projets de service pour le mandat	Les projets de service ont été remis			
II-1 Poursuivre et adapter la démarche de Gestion Prospective des Ressources Humaines Adapter les compétences aux évolutions des missions et de l'environnement professionnel, établir le plan de formation et revoir le règlement formation	Un groupe de travail a été constitué. Il s'est réuni plusieurs fois. Le plan de formation, le règlement formation, les modalités d'utilisation du CPF ont été présentés au Comité Technique en juin 2022 et au Conseil Municipal en juin 2022 Une communication	La mise en œuvre du plan de formation se poursuit. De nouvelles actions ont été organisées ou vont l'être en 2023. Cf documents joints Concernant les frais de missions, des évolutions réglementaires sont à considérer. L'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 modifie	La mise en œuvre du plan de formation a bien avancé. De nouvelles actions ont été organisées en 2024. D'autres le seront en 2025 Cf documents joints	La mise en œuvre du plan de formation s'achève De nouvelles actions ont été organisées en 2025. Certaines se poursuivront début 2026 Cf documents joints

<p>interne a été faite sur le volet Formation</p> <p>Les documents sont accessibles sur un fichier partagé Z</p> <p>Suite à la publication du décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle, des modifications sont à apporter au règlement formation. Ces dernières ont été présentées au Comité Technique en octobre 2022 et seront soumises à délibération du Conseil Municipal en décembre 2022</p>	<p>les indemnités de mission, le montant de remboursement des frais repas ainsi que le montant de remboursement des montants forfaitaires des frais d'hébergement fixés pour Paris, les Grandes Villes, la Province</p> <p>Le Règlement Formation a été modifié pour en prendre compte. Ce dossier est soumis au CST le 30 novembre 2023 et au conseil municipal le 12 décembre 2023.</p>		
<p>II-2-Reconsidérer les organisations de travail pour optimiser le service</p>	<p>Une réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents du</p>	<p>La réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents des</p>	<p>Une délibération du 24 juin 2025 acte la mise en place du télétravail au sein</p>

<p>rendu en étant attentif à la pertinence de cette démarche en termes d'intérêt pour les agents à la fois sur le plan professionnel et personnel (réflexion sur l'organisation des horaires journaliers, le télétravail, le travail en transversalité entre services)</p>		CTM pourrait être conduite en 2024	services techniques et sur la mise en place du télétravail fait l'objet de discussions dans le cadre de la conférence sociale en cours.	de la collectivité et approuve la charte du télétravail afférente Concernant la mise en place d'un groupe de travail chargé de conduire une réflexion sur l'organisation du temps de travail des services techniques, la direction des services techniques doit travailler sur ce dossier préalablement à la tenue d'une réunion du groupe de travail.
<p>II-3-1-Poursuivre la politique de prévention et favoriser le bien être des agents – Favoriser la protection de la santé des agents</p>	<p>La collectivité a transmis un courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au CDG afin de demander un rendez-vous ayant pour objet la création d'un service de médecine du travail par le CDG  Ce dernier est resté sans suite et en février 2022 le CDG a informé la</p>	<p>Un avenant à la convention de prestation de service revoyant le coût de la visite médicale pour 2023 a été présenté au CST le 12 octobre 2023. Par mail du 26 octobre 2023, le CDG a indiqué à la collectivité que l'augmentation prévue au titre de l'année 2023 ne prendrait pas effet et que</p>	<p>Les visites médicales sollicitées par le SRH (suivi agents RQTH, visites/agents titulaires d'une autorisation de conduite notamment) ont été organisées</p>	<p>La Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 fixe l'obligation, pour les services de médecine, d'être financés sur la base d'une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis  Cette mise en application pour les collectivités affiliées au CDG a été</p>

	<p>collectivité qu'une prestation de service avait été renouvelée avec l'AIST permettant de répondre aux obligations réglementaires de la collectivité</p> <p>L'information a été donnée au CHSCT</p>	<p>les conditions de financement du service de médecine préventive allaient être revues en application de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021</p>	<p>mise en place en 2024</p> <p>Concernant les services rendus par le SPST 19-24 (suivi médico professionnel + actions en milieu professionnel), cet organisme a indiqué que « <i>[considérant la pénurie de médecin et notamment de médecin du travail] le SPST 19-24 ne peut s'engager que sur une obligation de moyens et non de résultats [...]</i> »</p> <p>62 visites médicales ont été réalisées fin octobre 2025</p>
<p>II-3-2-Poursuivre la politique de prévention – Formaliser une charte hygiène et sécurité-</p>	<p>Un groupe de travail s'est réuni.</p> <p>Le dossier a été revu suite aux échanges qui se sont tenus lors des réunions</p>	<p>De nouveaux éléments vont être insérés à la charte hygiène et sécurité.</p> <p>Il s'agit des fiches procédures à considérer pour les agents exerçant</p>	<p>Fin novembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout des procédures de sécurité en annexe 2 (4 fiches portant sur des missions à risques particuliers)</li> </ul> <p>Concernant la politique de prévention, il n'y a pas eu d'ajouts de documents dans la charte hygiène et sécurité</p>

<p>II-3-3-Poursuivre la politique de prévention – Revoir le cahier</p>	<p>Ce dossier a été soumis au CHS en décembre 2021 (1<sup>ère</sup> partie) et mars 2022 (2<sup>ème</sup> partie)          Une communication interne a été faite sur cette charte          Les documents sont accessibles sur un fichier partagé Z</p>	<p>des métiers à risques. De premières fiches ont été présentées à la FSSSCT lors de sa séance du 15 novembre 2023. Ce travail va être complété par l'élaboration de nouvelles fiches.          Il s'agit également du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes présenté à la FSSSCT lors de sa séance du 15 novembre 2023.</p>	<p>- Ajout du Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes en annexe 14</p>	<p>Il est à noter la mise en œuvre d'une évaluation des RPS établie à partir d'indicateurs définis et d'une évaluation du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail établie à partir de l'analyse des risques.          Ces évaluations ont été présentées lors de la réunion de la FSSSCT qui s'est tenue en mars 2025 au vu d'indicateurs pris en compte pour l'année 2024          De nouvelles évaluations seront faites au vu d'indicateurs pris en compte pour l'année 2025</p>
	<p>Un groupe de travail s'est réuni          Le cahier vestimentaire a</p>	<p>Une communication sur le port des vêtements de travail a été organisée en direction de l'ensemble</p>	<p>Un point a été fait avec le responsable du service          Achat et le préventeur :</p>	<p>Concernant le cahier vestimentaire, le service Achat relance en fin d'année le marché afférent</p>

<p>vestimentaire</p>	<p>été formalisé au vu des remarques et attentes formalisées par les membres du groupe de travail</p> <p>Le dossier a été soumis au CHS en décembre 2021</p> <p>Le marché afférent au renouvellement des vêtements de travail et EPI est en cours d'instruction</p> <p>Un avenant au contrat de prestation liant la Ville à ELIS a été signé pour la location et l'entretien des vêtements des agents des services scolaires et patrimoine</p> <p>Une communication sera organisée en direction des agents sur le port des vêtements de travail et EPI en début d'année</p>	<p>des agents concernés en février 2023.</p> <p>Un support afférent au port et à l'usage des vêtements de travail et EPI ainsi qu'aux règles de sécurité à considérer plus globalement dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre des chantiers a été remis aux encadrants.</p> <p>De nouveaux vêtements et EPI ont été acquis.</p> <p>Il a été procédé à la dotation des agents.</p> <p>Par ailleurs, les contrats de location et entretien des vêtements de travail souscrits avec ELIS ont été dénoncés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le service Restauration et du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour le service scolaire.</p>	<p>Les agents municipaux sont globalement satisfaits du nouveau cahier vestimentaire, du service d'entretien et des points de collecte. Ils sont en majorité dotés des nouveaux vêtements et EPI.</p> <p>On note une augmentation de l'utilisation du service d'entretien de l'ESAT pour les services techniques : environ 50% des agents l'utilisent désormais régulièrement pour les pantalons et les tee-shirts (les vestes sont déposées au lavage pendant les congés).</p> <p>100% des agents du service scolaire l'utilisent pour les blouses.</p> <p>100% des agents du service restauration</p>	<p>en considérant l'actualisation de quelques normes</p> <p>Ce service a refait un point avec l'ensemble des services. Les agents sont satisfaits des équipements à disposition.</p> <p>Pour l'entretien des vêtements de travail, le nombre d'agents utilisant cette prestation est stable</p> <p>Il est à noter que les agents des services scolaire, patrimoine et restauration l'utilisent pleinement et sont satisfaits.</p>
----------------------	---	--	---	---

	2023	<p>Un marché est passé avec l'ESAT Moulin du soleil pour l'entretien des vêtements des agents du service restauration et du service scolaire.</p>	<p>I'utilisent.</p> <p>Les agents nouvellement arrivés dans la collectivité sont bien intégrés dans le système de collecte.</p> <p>Seule remarque, des agents ont remarqué des petites taches noires sur les pantalons après lavage. Il s'agit de moisissures apparues car les pantalons ont été placés humides dans les poches (les pantalons sont néanmoins propres). Il a été rappelé aux agents de bien sécher les vêtements avant de les placer dans les poches plastiques.</p>	
<p>II-3-4-Poursuivre la politique de prévention – Améliorer les conditions de travail des agents : Réhabiliter les locaux de travail/renouveler le parc</p>	<p>Une réunion de présentation des actions portées par la collectivité pour améliorer les conditions de travail des agents (locaux, véhicules, matériels,</p>	<p>Les travaux de réhabilitation de la mairie et du CTM se poursuivent. Les travaux de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines vont</p>	<p>La réhabilitation du CTM se poursuit</p> <p>La CAP est ouverte.</p> <p>Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des crédits pour des</p>	<p>La réhabilitation du CTM se poursuit</p> <p>Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des crédits pour des travaux dans les écoles y</p>

de matériels et véhicules	<p>systèmes informatiques) a été organisée le 10 novembre 2022 avant la tenue d'une réunion commune du CT et du CHS le 28 novembre 2022</p>	<p>s'achever.</p> <p>Le renouvellement du parc de véhicules, matériels ainsi que de matériel informatique se poursuit dans le cadre d'une programmation annuelle formalisée dans le programme pluriannuel d'investissement établi pour la durée du mandat.</p>	<p>travaux annuels dans les écoles, au CRD et pour la poursuite du renouvellement du parc de véhicules et matériels</p>	<p>compris des travaux de gros œuvre</p> <p>Il prévoit également des crédits pour la réhabilitation du CRD sur deux exercices</p> <p>Le renouvellement du parc de véhicules et matériels est reconduit annuellement</p>
<p>II-4-1-Etre attentif au pouvoir d'achat des agents notamment en poursuivant la politique d'action sociale conduite en leur direction – Reconsidérer la participation à la protection sociale des agents engagée au vu de l'évolution de la réglementation</p>	<p>Le SRH commencera à instruire ce dossier courant 2023</p>	<p>Le dossier afférent à la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire sera traité en 2024 au vu de la réglementation applicable en vue d'une application en 2025 sur la prévoyance et en 2026 sur la santé.</p> <p>Par ailleurs, une discussion avec les organisations syndicales est engagée par l'administration sur la</p>	<p>Le dossier afférent à la PSC a été présenté en CST en octobre 2024. Le CM a délibéré le 5 novembre 2024 pour revoir le montant de la participation de la collectivité à compter de janvier 2025</p> <p>Dans l'attente d'évolutions réglementaires, la collectivité n'a pas pour le moment souhaité adhérer au contrat collectif souscrit</p>	<p>Un point relatif à l'évolution de la participation employeur et à l'adhésion de la collectivité à la convention collective du Centre de Gestion pour le risque santé sont inscrits à l'ordre du jour de la présente séance du CST</p> <p>Au-delà de la PSC, une</p>

<p>II-4-2-Etre attentif au pouvoir d'achat des agents notamment en poursuivant la politique d'action sociale conduite en leur direction - conduire une réflexion en vue de l'attribution d'une participation employeur au financement d'abonnements de stationnement</p>	<p>Ce dossier a été examiné en 2021 L'attribution d'une participation employeur au financement d'abonnements de stationnement n'est pas légale</p>	<p>question du pouvoir d'achat des agents.</p>	<p>par le centre de gestion Elle avisera au vu de l'évolution de la législation. Concernant la santé, les dispositions réglementaires seront examinées le moment venu</p>	<p>augmentation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents a été actée en 2025 en vue de favoriser le pouvoir d'achat des agents</p>
		<p>L'administration a formulé une proposition suite à l'organisation d'une réunion en date du 8 septembre 2023 à laquelle a participé une délégation de la CGT des Territoriaux de la Ville de Tulle. Concernant plus particulièrement la situation des personnels du CRD et du CCS, le parking sis face à la ludothèque est mis en usage libre et gratuit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.</p>	<p>Depuis 2024, le COS peut acheter des cartes d'abonnement de stationnement pour les agents qui le souhaitent, le coût de l'abonnement étant partagé entre le COS et l'agent. La Ville subventionne le COS pour le montant de la dépense afférente. 14 agents ont sollicité un abonnement en 2024</p>	

Par ailleurs, deux places de stationnement sont réservées aux enseignants du CRD afin qu'ils puissent déposer les instruments et le matériel dont ils ont besoin dans le cadre de la tenue des cours qu'ils dispensent.

En outre, une solution consistant en la prise en charge d'une partie des frais d'abonnement pour le stationnement soit sur voirie, soit dans les parkings en enclos ou silos a été évoquée.

La Ville, en tant qu'employeur public, ne peut juridiquement pas intervenir en ce sens.

Néanmoins, si le conseil d'administration du COS y était favorable, le COS pourrait servir d'intermédiaire entre les agents souhaitant disposer d'abonnements de stationnement et les services municipaux gestionnaires du

		<p>stationnement. Le COS pourrait dans cette hypothèse prendre à sa charge la moitié du coût de l'abonnement, cette charge nouvelle pour le COS étant neutralisée par le versement par la Ville au COS d'une subvention complémentaire.</p>		
--	--	---	--	--

**ANNEXE 2 AU DOB VILLE : structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

**VILLE TITULAIRES**

GRADES OU EMPLOIS	2026		effectifs pourvus
	effectifs budgétaires		
Collaborateur de cabinet	1	1	
Directeur Général des services	0	0	
Directeur Général Adjoint	1	1	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché hors classe	1	1	
Attaché	3	2	1 détachement
Rédacteur ppal 1ère classe	8	7	1 DO pour raison de santé 1 temps partiel 80 % 1 temps partiel 50%
Rédacteur ppal 2ème classe	1	1	1 temps partiel 90 %
Rédacteur	2	2	
Adjoint admin principal de 1ère cl	19	19	1 temps partiel 50 %
Adjoint admin principal de 2ème cl	6	5	1 temps partiel 80% 1 temps partiel 50% 1 disponibilité
Adjoint administratif	3	3	
	<b>45</b>	<b>42</b>	
Directeur des services Techniques	0	0	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Ingénieur	2	0	2 détachements
Technicien supérieur principal 1ere cl	1	0	1 détachement
Technicien supérieur	2	2	
Agent de maîtrise principal	9	8	1 Disponibilité
Agent de maîtrise	7	5	1 temps partiel 65%, 1 temps partiel 90% 2 disponibilités
Adjoint technique principal de 1ère classe	25	25	1 temps partiel thérapeutique 50 %
Adjoint technique principal de 2ème classe	22	22	1 temps partiel 98% 3 temps partiel 50% 60% 80%
Adjoint technique	51	49	2 disponibilités 1 temps partiel 50% 1 temps partiel 98%
	<b>119</b>	<b>111</b>	
<b>SECTEUR SOCIAL et MEDICO SOCIAL</b>			
Agent spé des écoles mat ppal 1ere cl	7	7	
Agent spé des écoles mat ppal 2ème cl	2	2	
Agent social principal de 1ère classe	1	1	
	<b>10</b>	<b>10</b>	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>			
Conseiller Principal des APS	2	2	
Educateur des A.P.S. ppal 1ere classe	4	4	
opérateur ppal des A.P.S.	1	1	
	<b>7</b>	<b>7</b>	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>			
Professeur d'enseignement artistique hors cl.	4	4	
Professeur d'enseignement artist. cl. normale	1	1	
Attache ppal de conservation	1	1	

Assistant de conservation ppal 1 cl	1	1	
Assistant de conservation	1	1	
Assistant d'ens. artistique ppal 1 cl	8	8	2 temps non complet
Assistant d'ens. artistique ppal 2cl	5	5	4 temps non complet
Adjoint du patrimoine ppal 1 classe	4	4	
Adjoint du patrimoine ppal 2 classe	1	1	
Adjoint du patrimoine	3	3	
	<b>29</b>	<b>29</b>	
<b>SECTEUR ANIMATION</b>			
Animateur	1	1	
Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	3	3	
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	3	3	2 temps partiel 80 %
Adjoint d'animation	4	4	
	<b>11</b>	<b>11</b>	
<b>SECTEUR PM</b>			
Brigadier-chef ppal	3	3	
Gardien brigadier	1	1	
	<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>TOTAL TIT VILLE</b>	<b>225</b>	<b>214</b>	

### Restauration TITULAIRES

<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique ppal 1 classe	2	2	1 agent détaché
Adjoint technique ppal 2 classe	2	1	1 disponibilité
Adjoint technique	2	2	
	<b>6</b>	<b>5</b>	
<b>TOTAL TIT RESTAURATION</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	

### PARKING TITULAIRES

<b>TOTAL TIT PARKING</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
--------------------------	----------	----------	--

### CENTRE DE SANTE TITULAIRE

<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Rédacteur Territorial	1	1	
Adjoint Administratif	2	2	1 temps non complet
<b>TOTAL TIT CENTRE DE SANTE</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	

### CCAS TITULAIRES

<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché hC	1	1	
Attaché	1	1	
Adjoint admin principal de 1ère cl	1	1	
Adjoint admin	2	2	
	<b>5</b>	<b>5</b>	

<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	1	1	
	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>SECTEUR SOCIAL</b>			
Assistant socio éducatif cl excep	1	1	
Assistant socio éducatif cl norm	1	1	
Agent Social	1	1	
	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>			
Adjoint du patrimoine	1	1	
	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL TIT CCAS</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>244</b>	<b>232</b>	

<b>VILLE Contractuels droit public</b>			
GRADES OU EMPLOIS	2026		
	effectifs budgétaires		effectifs pourvus
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché	2	2	
Rédacteur	2	2	
Adjoint	2	2	1 temps non complet
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	14	14	6 temps non complet, dont 6 AESH
Agent Maîtrise	1	1	
Technicien	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>			
Directeur d'enseignement artistique c2	1	1	
Professeur d'enseignement artistique cl. normale	1	1	1 temps non complet
Professeur d'enseignement artistique HCL	1	1	1 temps non complet
Assistant d'enseignement artistique ppal 2cl	10	10	6 temps non complet
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	
<b>TOTAL VILLE</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	
<b>PARKING Contractuels droit public</b>			
<b>TOTAL PARKING</b>	<b>0</b>		
<b>RESTAURATION contractuels droit public</b>			
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			

Technicien ppal de 1ère classe	1	1	
adjoint technique ppal de 1ère classe	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL RESTAURATION</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>CCAS contractuels droit public</b>			
<b>TOTAL CCAS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CENTRE DE SANTE contractuels droit public</b>			
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Médecins	4	4	2 temps partiel 90 %, 1 temps non complet
<b>TOTAL CDS</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	

<b>VILLE Contractuels droit privé</b>	
	2026
	<i>effectifs budgétaires</i>
<b>TOTAL VILLE</b>	<b>0</b>
<b>RESTAURATION</b>	
<b>TOTAL RESTAURATION</b>	<b>0</b>
<b>PARKING</b>	
<b>TOTAL PARKING</b>	<b>1 CDI</b>
<b>CCAS</b>	
<b>TOTAL CCAS</b>	<b>10 CDDI</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>11</b>



<p>4- Penser durablement un aménagement</p> <p><b>*B – Gérer de manière durable et responsable le patrimoine public (bâtiments et espaces publics)</b></p> <p>1- Mettre en œuvre une politique de gestion du patrimoine prenant en compte les besoins de la collectivité et évaluant la consommation énergétique du patrimoine</p> <p>2- Mettre en place une approche éco-environnementale de la gestion du patrimoine municipal au vu de l'impact de l'état du patrimoine sur la consommation énergétique observée</p> <p>3- Maintenir un cadre de vie agréable et soigné</p>	<p>-Harmoniser les espaces publics</p> <p>-Evaluer le patrimoine de la collectivité, sa conformité à la réglementation en matière d'isolation</p> <p>-Développer une politique patrimoniale optimisée au vu des besoins et des orientations politiques visant à s'inscrire dans une approche éco-environnementale en termes de gestion du patrimoine et des équipements municipaux, prenant en compte les contraintes budgétaires de la collectivité</p> <p>-Accompagner le chantier « bien vivre son quartier »</p>	<p>diversités des usages et zones de circulation apaisées</p> <p>- La sobriété dans nos territoires pour mieux vivre ensemble ?</p> <p>-la police de la publicité extérieure-Affichage publicitaire</p>	<p>CNFPT</p> <p>DGAL</p>	<p>Formation intra/union sur ces thématiques (Dir AUEC, ST)</p> <p>Formation intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST, DSEJ)</p>	<p>Nov.2022</p> <p>Juin 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p>		
		<p>-Typologies des paysages et des écosystèmes</p> <p>-La place des espaces publics dans la structuration de la ville</p> <p>-Ville, handicap et accessibilité pour tous</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>		<p>Sept 2024</p>	<p>X</p>		
		<p>-Mobilisation des services autour du Zéro Artificialisation Nette</p>	<p>CNFPT</p>		<p>Juillet 2024</p>			
					<p>Mars 2024</p>	<p>X</p>		
					<p>-La maîtrise de l'énergie dans les bâtiments existants *</p> <p>-Les politiques de gestion de l'énergie d'une collectivité territoriale</p> <p>-La gestion durable du patrimoine bâti : stratégie et mise en œuvre</p> <p>- Conjuguer l'approche technique et sociale par la maîtrise d'usage -Webinaire-</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Octobre 2022</p> <p>Avril 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p>
					<p>-L'intégration des énergies renouvelables dans son patrimoine= Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments existants</p> <p>-La réglementation thermique des bâtiments = la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments</p> <p>-Rénovation énergétique des écoles</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Janv.2023</p> <p>Avril 2024</p>	<p>X</p> <p>X</p>
					<p>-Visioconférence sobriété dans nos territoires : pour mieux vivre ensemble ?</p> <p>-Colloque : Accélérer la transition écologique : quel chemin pour les collectivités locales ?</p> <p>-Webinaire : loi d'accélération des énergies renouvelables spécial collectivités</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Nov.2022</p> <p>Mars 2023</p> <p>Mars 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
					<p>-Formations sur les techniques spécifiques de nettoyage des espaces publics, sur le ramassage des déchets dangereux sur la voirie</p> <p>-Prévention des incivilités en matière de propreté urbaine</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>	<p>Mai 2022</p> <p>Mai 2021</p> <p>Mai 2021</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

<p>4- Entretien durablement les espaces publics (gestion de l'eau, limitation des déchets, gestion différenciée)</p>	<p>-Poursuivre les actions engagées en faveur de l'éco-pâturage</p> <p>-Développer la gestion différenciée des espaces</p> <p>-Développer l'utilisation de produits et techniques responsables, écologiques</p>	<p>-Fondamentaux de l'agent de propreté urbaine -Utilisation en sécurité du matériel de nettoyage mécanique -Techniques de nettoyage spécifique des lieux publics -Signalisation des chantiers -Formation du nouvel encadrant du chantier au sein du pôle espaces publics - Gestes de premiers secours pour les agents du chantier</p> <p>-Nature en ville et adaptation au changement climatique -Pratiques et modes de gestion durables pour préserver les ressources = <a href="#">Webinaire « vers une résilience face aux risques majeurs »</a></p> <p>- <a href="#">Journée technique sur les fonctionnalités des milieux aquatiques GEMAPI</a> -Utilisation, plantation et entretien des plantes vivaces -Acceptation de la flore spontanée dans l'espace public -Les pratiques naturalistes pour préserver la biodiversité }</p> <p>-Optimisation de la ressource en eau dans les espaces verts -Entretien des gazons et pelouses des terrains de sport -Conduite d'un projet de gestion des eaux pluviales urbaines</p> <p>-La conduite d'une gestion différenciée des espaces publics verts et naturels -Découverte des éco- matériaux et de leur utilisation dans le bâtiment -Transitions et coopération inventer les territoires de demain - Webinaire -<a href="#">Journée technique d'information sur la reconquête des milieux naturels – solutions fondées sur la nature</a></p> <p>-Arbres et forêts : micro-forêts, plantations denses, comment les rendre favorables à la biodiversité ?</p> <p>-Lutte contre le moustique-tigre</p>	<p>CNFPT CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT CNFPT INAE</p> <p>UD Pompiers Cze</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT/Inset Dunkerque</p> <p><a href="#">Eau Adour-Garonne</a></p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT } CNFPT } CNFPT }</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CEREMA</p> <p><a href="#">EAU Grand Sud-Ouest</a></p> <p>CNFPT</p> <p>ARS Nelle Aquitaine</p>	<p>Formation intra/union (ST-DSEJ)</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>Mars 2022 Mai 2022 Sept. 2021-2023</p> <p>Sept.2021</p> <p><a href="#">Octobre 2022</a></p> <p><a href="#">Nov.2022</a></p> <p>Jun + oct 2024</p> <p>Mars.2023</p> <p>Mars 2022 Nov. 2022</p> <p><a href="#">Mars 2022</a></p> <p><a href="#">Déc.2022</a></p> <p>Jun 2023</p>	<p>X X X</p> <p>X</p>
<p><b><u>II – Services à la population</u></b></p>						
<p><b><u>A – Ouverture de la cité de l'accordéon et des patrimoines</u></b></p> <p>1-Mettre en place un programme de formation pour une équipe renouvelée</p>	<p>-Accueillir les publics souffrant d'un handicap</p>	<p>-Accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap (quel que soit le handicap)</p>	<p>CNFPT</p>		<p>2023</p>	<p>X</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiation culturelle et accessibilité : L'approche des outils numériques en tant qu'aide à la prise en compte d'un visiteur en situation de handicap</li> <li>- Accueillir et proposer des médiations accessibles pour des publics avec handicaps -conception des visites-</li> <li>- Concevoir une exposition virtuelle</li> <li>- Journée professionnelle Caring Muséum</li> <li>- Rédiger des documents en FALC (<i>facile à lire et à comprendre</i>)</li> </ul>	<p>ACCESENS</p> <p>INISUP/CCI Brive</p> <p>OCIM CNFPT/APSMNA INISUP Brive</p>		<p>Octobre 2021</p> <p>Déc. 2022</p> <p>Avril 2023 Mai 2023 Déc 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X X X</p>
	-Accueil du public dans les bâtiments patrimoniaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale</li> <li>-Démarche de transmédia storytelling</li> <li>- Colloque international France/Canada sur les nouveaux dispositifs immersifs dans les Musées</li> </ul>	<p>CNFPT</p> <p>OCIM</p> <p>Musée du Papier Angoulême</p>		<p>Déc.2022</p> <p>Mai 2022</p> <p>Octobre 2024</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
	-Comprendre et gérer les différentes installations climatiques d'un bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation de la maintenance et de l'exploitation des installations de climatisation, ventilation, chauffage</li> <li>-Le traitement climatique dans un Musée</li> </ul>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT/ autres organismes</p>			
	-Gérer, développer une boutique de musée	-Action en cours de recherche				
	-Maîtriser la tenue d'une régie de recettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les Régies d'avance et de recettes</li> <li>-La régie des expositions</li> </ul>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>		<p>Janv.2023</p>	<p>X</p>
	-Mettre en œuvre les actions SST de recyclage et de formation initiale pour les nouveaux agents au contact du public	-Formation initiale Sauveteur secouriste du travail et formation de maintien et actualisation des compétences	<p>CNFPT</p>		<p>Tous les ans</p>	<p>X</p>
	-Maîtriser l'utilisation des bases de données	-Formation sur les logiciels métier	<p>Prestataire Ville</p>			<p>X</p>
	-Maîtriser le fonctionnement des installations techniques de ce nouvel équipement (logiciel de la billetterie-boutique)	-Formation sur les logiciels métier	<p>Prestataire Ville</p>			<p>X</p>
	-Maîtriser le fonctionnement des installations de vidéo-surveillance ou	-Formation dispensée par le prestataire	<p>Prestataire Ville</p>	Intra		<p>X</p>



<p><b>*C – Accompagner le projet d'établissement du CRD</b></p> <p>1- Favoriser la mixité du lieu et aller à la recherche de nouveaux publics</p>	<p>-Ouvrir le conservatoire à différents publics en lien avec la politique d'aménagements urbains et l'animation de l'espace public, renforcer la coopération avec différents acteurs, développer la transversalité avec d'autres services</p>	<p>-Développer la création, la diffusion artistique, l'éducation artistique dans le cadre de partenariats nouveaux et en vue d'une ouverture sur l'extérieur</p> <p>-Le travail en partenariat et en réseau sur le territoire dans le domaine artistique</p> <p>-Mener un projet en transversalité avec un autre conservatoire</p>	<p>A définir</p> <p>A définir</p> <p>CNFPT</p>				
	<p>-Engager un travail sur les mutations des rapports pédagogiques et les formes d'enseignement</p>	<p>-L'enseignement musical à l'heure du numérique : outils et dispositifs pédagogiques</p> <p>- Formation logiciel Ableton Live</p> <p>-Apprentissage collectif de la musique</p>	<p>CNFPT</p> <p>CEFEDM 69 ALIENOR</p>			Déc 2020	X
	<p>-Former les enseignants à une pédagogie spécifique et transversale</p>	<p>- Les enjeux et la conduite de projets d'éducation artistique et culturelle en Conservatoire</p>	<p>CNFPT</p>			Février 2024	X
	<p>-Travailler sur la relation à l'utilisateur</p>	<p>- Atelier Metascor pour créer des applications éducatives musicales</p> <p>-Méthode O Passo ou autre</p> <p>-Initiation à la psychopédagogie : mieux comprendre les notions complexes de l'apprentissage pour adapter son accompagnement</p>	<p>POTENTIELS</p>		Intra	Mai 2024	X
	<p>-Travailler sur la relation à l'utilisateur</p>	<p>-Adaptation de son enseignement musical à un public en situation de handicap</p> <p>-les troubles du neurodéveloppement TDAH Dys.HPI comprendre et aider au quotidien</p> <p>-Accueil physique et téléphonique</p>	<p>CNFPT</p> <p>Institut IRLES</p>		Form.Union Inter	Déc 2022	X
	<p>-Conduire une action relative au travail en équipe et à la dynamique de groupe</p>	<p>-Le travail en équipe dans un établissement d'enseignement artistique</p> <p>-Structuration et consolidation d'une équipe</p> <p>-Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover</p> <p>-Relations professionnelles et pédagogiques : éthique et posture- Webinaire-</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>			Octobre 2023	
			<p>Conservatoire de France</p>		Intra	Mars 2023	X
							X
							X
							X

<p><b>*D – Développer la politique de Prévention et de Médiation</b></p>	<p>-Favoriser la transversalité entre la médiation de rue, la médiation urbaine et la police municipale dans le but de conforter la tranquillité publique et favoriser le bien vivre ensemble.</p>	<p>-Action transversale en intra prenant en compte la politique de la jeunesse, la dimension sociale, la médiation et la police municipale          -Relation à l'altérité : une dimension de l'accompagnement social          -La participation et la co-construction avec les publics accompagnés          -Valeurs de la République, laïcité et usage des espaces publics          -Prévention de la délinquance          -Formations spécifiques liées au métier de la Police municipale ( FCO + FE)          -Missions et prérogatives du métier d'ASVP          -Procédures écrites des ASVP</p>	<p>CNFPT  CNFPT CNFPT  CNFPT  CNFPT CNFPT CNFPT</p>		<p>Tous les ans Mai 2021 Juin 2023</p>	<p>X X X</p>
<p><b>*E- Conforter la dynamique sportive</b></p> <p>1- Consolider et développer les actions entreprises dans le domaine du « Sport Santé »</p>	<p>-Accompagner les usagers sur le volet « Sport Santé »</p>	<p>-Poursuite des formations engagées sur la pratique sportive et la santé (activité physique adaptée à différentes pathologies)  -Activités de remise en forme dans l'objectif de la prévention santé</p>	<p>CDOS 74  Intra</p>		<p>Depuis juin 2022 (sept à juin tous les ans)</p>	<p>X</p>
<p><b>F- Développer la politique sociale et solidaire</b></p> <p>1-Réaffirmer le rôle de coordination de l'action Sociale CCAS</p> <p>2-Lutter contre l'isolement des publics dans un cadre partenarial et transversal</p>	<p>-Coordonner l'action sociale -Suivre le Contrat Local de Santé et le Contrat Local de santé mentale</p> <p>-Etre attentif aux différents publics (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées, personnes</p>	<p>-Sensibilisation aux maladies dégénératives -L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes -Interventions sociales auprès des personnes présentant des troubles de la personnalité -Formation de secourisme à la santé mentale -Atelier de sensibilisation à la santé mentale - Enjeux de la littératie en santé pour intervenir auprès des publics - Tous acteurs de la sécurité des aliments</p> <p>-Accueil des publics souffrant de troubles psychiques et psychiatriques -Prise en charge des personnes déboutées du droit d'asile</p>	<p>CNFPT CNFPT CNFPT  CNFPT  UNAFAM CLS/PSYCOM IREPS Limousin  FFBques Alimentaires  CNFPT FORMA2F</p>	<p>Intra</p>	<p>Nov 2021 Avril 2021  Déc.2021  Mai 2022 Nov.2022 Juin 2023  Juin 2023  2025 Avril 2022</p>	<p>X X  X X X  X  X</p>

	handicapées, en situation de fragilité ou de précarité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Droit des étrangers et des migrants</li> <li>-L'identité virtuelle et les risques réels chez les jeunes</li> <li>-Maîtrise de langues étrangères</li> <li>-Journée d'actualité sur la précarité alimentaire</li> <li>-Animations et ateliers thérapeutiques au sein d'une résidence de personnes âgées</li> <li>- Visioconférence Surendettement et patrimoine immobilier</li> <li>- Séances d'initiation à la langue des signes pour les agents du CCAS et des Chantiers d'Insertion dans le cadre de l'appel à projet « ensemble en signant »</li> <li>- Webinaire sur la lutte contre la prostitution de mineurs- échanges de pratiques à l'international</li> <li>-Les aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et handicapées</li> <li>- Sensibilisation à la prévention de la crise suicidaire</li> <li>- Auteurs de violence, fatalité, déterminisme ?</li> </ul>	<p>OFFFI 19 En interne CNFPT CNFPT FORMA2F</p> <p>Bque de France</p> <p>CCAS</p> <p>ASS.DROITS DE L'ENFANCE</p> <p>CNFPT</p> <p>Ecoute &amp; Soutien /ARS Maison de Soie</p>		<p>2020 Déc 2021 Oct 2021 Mai 2022 Nov.2022 Avril 2023 Nov.2023 Octobre 2023 Janv. /Févr.24 Mai 2024</p>	<p>X X X X X X X X X X</p>
3-Répondre aux attentes des publics en termes d'offre de lien social et de vivre ensemble	-Pérenniser la médiation sociale et agir en faveur de l'autonomie des publics	-Développer des outils afin d'appréhender les besoins des usagers Aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées -l'aide sociale légale, facultative et la domiciliation	CNFPT CNFPT CNFPT		<p>Nov.2023 Févr.2021</p>	<p>X X</p>
4-Favoriser l'insertion par l'activité économique et les projets d'économie sociale et solidaire.	-Création d'un nouveau chantier d'insertion « bien vivre mon quartier »	-Atelier projet d'insertion, comment former en SIAE -Encadrer et manager une équipe en chantier d'insertion	INAE INAE		<p>Sept.2021 Mars 2023</p>	<p>X X</p>
<b>III – Gestion des ressources humaines et prise en compte des dispositions émanant d'évolutions réglementaires</b>						
<b>A Professionnaliser les agents</b>						
1- Développer les compétences techniques des agents	-Permettre le suivi de formations de professionnalisation liées aux différents métiers et postes	-Accompagnement organisé en fonction des besoins et demandes des agents/services et des offres catalogue CNFPT	CNFPT/Autres organismes	Intra (pour plusieurs services)		
2- Travailler sur l'accueil des publics en situation de handicap	-Accueillir les publics souffrant d'un handicap	-Accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap -Accueil, accompagnement des enfants porteurs de handicaps en milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire	CNFPT CNFPT		<p>Sept.2021 Nov.2021</p>	<p>X X</p>

<p>3- Accompagner les agents à l'utilisation des outils numériques</p>	<p>-Favoriser la transition vers le numérique</p>	<p>-L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale - Accueil des publics en situation de handicap transversalité des services</p> <p>-Formations relatives à l'utilisation des différents logiciels métiers (SEdit RH, SEDIT Gestion Financière, ATAL, ALIENOR, I Muse, ANATAIL MUNICIPAL PRESTO-MetaScore, découverte Multimédias Excel Word) -Formation relative à la dématérialisation des actes d'urbanisme - Formation Logiciel X'Map consultation du cadastre -Accompagnement par le SRH/Service informatique des agents pour la connexion sur des plateformes dématérialisées pour les tests à réaliser avant de rentrer sur une préparation concours/examens ou pour suivre des formations et des visioconférences sur des plateformes à distance (Zoom- Jitsi Meet...)</p> <p>-Accompagnement par le service Informatique des agents au bon usage de la messagerie</p>	<p>CNFPT CNFPT Intra</p> <p>Prestataires informatique Prestataire informatique Service informatique -Inter Tulle Agglo</p> <p>Service informatique</p>		<p>Déc 2022</p> <p>Janv.2021 Mai 2022 Juin 2020 Déc.2020</p> <p>Juin 2024 Tout au long de l'année (distanciel-tests prépa concours..etc)</p>	<p>X</p> <p>X X X X</p> <p>X X</p>
<p><b><u>B – Accompagner la prise de poste des agents et poursuivre l'assistance au management</u></b></p> <p>1- Accompagner les agents dès leur entrée dans la collectivité</p> <p>2- Accompagner la prise de poste des agents en position d'encadrement</p>	<p>-Mettre en œuvre les actions d'accompagnement nécessaires à l'appréhension du positionnement et des missions des agents</p> <p>-Poursuivre les actions nécessaires à l'appréhension du positionnement des agents et des missions de management dans le contexte actuel</p>	<p>-Formations d'intégration et les formations de professionnalisation</p> <p>Formations visant à accompagner les agents qui accèdent à des fonctions d'encadrement :</p> <p>- passage de collègue à chef - réussite de sa prise de fonction d'encadrant de proximité - renforcement de sa fonction d'encadrant de proximité -Accompagnement des agents de Maîtrise sur l'encadrement de proximité - L'émotionnel au service de la décision et du management - Facilitation de l'intelligence collective par les managers - Ateliers d'échanges de pratiques managériales</p> <p>-Conduite de projet / communication interne et externe et mise en œuvre en lien avec le service communication</p> <p>-Savoir travailler de façon transversale dans le cadre de la</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT ou Org.privé</p> <p>CNFPT</p>	<p>Intra</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>Tous les ans</p> <p>Sept.2023 Février 2024</p> <p>Déc.2023 Mai 2024 Mars 2024</p> <p>2024</p>	<p>X</p> <p>X X</p> <p>X X X</p>

		<p>mise en œuvre du projet de mandat</p> <p>-Mettre en œuvre des actions spécifiques en direction de tous les encadrants dont Gestion des conduites addictives et risques professionnels</p> <p>-Ateliers du Management dans le secteur culturel</p> <p>-Communication interne, premier vecteur d'image de la collectivité</p> <p>-Formation-action « appuis spécifiques à équipe de travail vis-à-vis d'un handicap précis »</p>	<p>Ass.Addictions France/STL</p> <p>CNFPT</p> <p>Groupe FEL</p>	<p>Intra</p>	<p>Janv.2022</p> <p>2024</p> <p>Janvier 2023</p> <p>Sept 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><b><u>C- Accompagner les évolutions de carrières individuelles et les mobilités internes</u></b></p> <p>1- Accompagner les mobilités internes par la définition de parcours de formation adaptés et développer la mise en œuvre de parcours de formation en lien avec les métiers et les missions</p> <p>2- Accompagner l'évolution de la carrière</p>	<p>-Organiser des temps d'échanges avec les agents en recherche de mobilités internes</p>	<p>-Proposer des immersions dans les services au vu des demandes de mobilités formulées</p> <p>-Préparations concours et examen</p>	<p>Organisation d'immersions en interne</p> <p>CNFPT</p>		<p>Tous les ans</p>	<p>X</p> <p>X</p>
<p><b><u>D- Prendre en considération les évolutions réglementaires</u></b></p> <p>1- Mise en place du RGPD</p> <p>2- Comprendre et appliquer le principe de laïcité</p> <p>3- Mettre à jour la réglementation en matière d'Etat Civil</p>	<p>-Sensibiliser aux règles de recueil de conservation et de protection des données</p> <p>-Former les agents qui sont en relation directe avec le public (Animateur, éducateurs sportifs, ATSEM, travailleurs sociaux....)</p> <p>-Actualiser la réglementation en matière d'Etat Civil afin d'assurer de façon correcte les fonctions régaliennes de la collectivité.</p>	<p>-Former et sensibiliser au RGPD tous les agents afin qu'ils appréhendent les règles de recueil, de conservation et de protection applicables au traitement et à la protection des données (services sociaux, services de santé et de secours, vidéo-surveillance des parkings, écoles, urbanisme, état civil, Ressources Humaines ...)</p> <p>-Former aux valeurs de la République et à la Laïcité</p> <p>-Formations de professionnalisation régulières en matière de délivrance des actes d'Etat Civil, de réglementation funéraire...</p> <p>-Accueil des publics en situation de deuil</p>	<p>Prestataire RGPD</p> <p>CDG/FAL CNFPT</p> <p>CNFPT/Etat</p> <p>CNFPT CNFPT</p>	<p>Intra</p> <p>Union</p> <p>Union</p> <p>Union</p> <p>Union</p>	<p>Janv.2020</p> <p>Nov. 2022 Juin 2023</p> <p>Tous les ans Févr.2021 Févr.2021 Sept.2021 Octobre 2022</p>	<p>X</p> <p>X X</p> <p>X X X X X</p>



<p>bien-être au travail</p> <p>3- Accompagnement à la gestion des conduites addictives</p>	<p>matière hygiène, sécurité et bien-être au travail en direction de tous les agents -Développer la culture de la Santé Mentale dans la Fonction Publique (Circulaire fév.2022)</p> <p>-Accompagner les agents en difficulté et favoriser l'appréhension de la gestion des conduites addictives par les différents acteurs de la collectivité</p>	<p>discriminations, le harcèlement, les violences, les agissements sexistes</p> <p>- Sensibilisation et secourisme à la Santé Mentale – - 1<sup>er</sup> secours en Santé mentale - Sensibilisation à la santé Mentale -Webinaire</p> <p>-1<sup>er</sup> secours en santé mentale</p> <p>Des sessions de formation pour les agents sont mises en œuvre Formation à prévoir pour chaque nouvel agent</p> <p>-Sensibilisation en addictologie</p>	<p>UNAFAM CPAM CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>Ass. Addiction France</p> <p>Addiction France</p>		<p>Janv.fév2025</p> <p>Mai 2022 Octobre 2023 Déc.2023</p> <p>Juin 2024</p> <p>Mai 2022</p> <p>Mai 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><b><u>G – Accompagner les publics éloignés de l'emploi</u></b></p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle des publics recrutés en contrat d'insertion -Maintenir le chantier d'insertion entretien des locaux -Créer un chantier « bien vivre mon quartier »</p> <p>Accompagner les agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi</p> <p>Accueillir des stagiaires s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle</p>	<p>-Favoriser l'insertion professionnelle de ces publics, les encadrer et les former en vue de leur retour à l'emploi</p> <p>-Accompagner par la formation les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi</p> <p>-Accompagner au mieux les stagiaires en insertion professionnelle</p>	<p>Formations en lien avec les métiers exercés dans les domaines de la propreté de la voirie, des locaux communaux</p> <p>Formations en lien avec l'animation et l'entretien au sein du service scolaire</p> <p>Appréhender l'accueil de stagiaires s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle et maîtriser les modalités d'un accompagnement adapté de ces publics -Sensibilisation à l'accueil des personnes en Travaux d'intérêt Général -TIG</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>Association Jardins du Cœur</p> <p>Agence d'Intérêt Général Ministère Justice</p>	<p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>Tout au long du contrat</p> <p>Mai 2022</p> <p>Mars 2024</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><b><u>H – Mettre en œuvre des formations dans le cadre du Compte Personnel de Formation</u></b></p> <p>Permettre aux agents d'accéder à des formations ou actions liées à un parcours professionnel personnalisé mobilisable dans le cadre du CPF</p>	<p>-Actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des missions -Accompagnement à la VAE -Demandes de formation présentées</p>	<p>-Examiner les demandes formulées par les agents auprès de la collectivité (en année n pour l'année n+1) aux conditions prévues par délibération du Conseil Municipal relative à la mise en œuvre du CPF.</p>	<p>Organisme à déterminer en fonction de l'action demandée</p>			

	<p>par des agents peu ou pas qualifiés ayant pour objectif de suivre une formation relevant du socle de connaissances et de compétences tel que prévu par le code du travail (communication en français, règles de calcul, raisonnement mathématique, ...)</p> <p>-Préparation des concours et examens professionnels -Accompagnement d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, reconversion..).</p>		CNFPT		Tous les ans	X
--	---	--	-------	--	--------------	---

**LEGENDE**

Les actions de formations inscrites en bleu sont celles qui ont été rajoutées après la validation du Plan de Formation

ANNEXE 4 AU DOB VILLE : PPI

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023 réel		2024		2025				2026			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports		
<b>1-AUTREC - Divers autres que Subv</b>		671 186,05		101 884,00		138 303,00		140 140,00		167 442,00				130 333,00				284 508,00
AMPOLI - Amendes de police		808 156,00		101 884,00		138 303,00		140 140,00		167 442,00				130 333,00				284 508,00
CESSION - Cessions		184 000,00																
<b>2-ACQCOU - Acquisitions courantes</b>	6 160 218,40	173 721,67	861 353,00	24 827,00	741 212,00	16 888,00	823 154,00	23 610,00	840 293,52	12 962,87	678 088,71	3 788,58	13 888,40	1 161 688,28	317 181,78	88 122,99	2 110,00	
ACQALU Acquisitions autres services	2 189 818,77	128 154,87	348 760,00	20 008,00	344 915,00	10 888,00	408 760,00	28 510,00	284 001,84	12 882,87	818 988,62	3 788,58	7 670,40	638 482,81	48 085,81	36 333,00	2 110,00	
ACQPON - Acquisition de terrains	236 853,00	27 240,00			21 263,00		26 001,00		1,00		14 781,00			175 907,00		27 240,00		
AUTMAT - Autre matériel	796 552,26	800,00	140 339,00		97 537,00	800,00	78 489,00		162 486,62		164 839,33	288,36		162 851,31	31 411,31			
CHEPTEL - Cheptel	538,00						538,00											
DOCURB - Documents administratifs	117 473,24	15 000,00									34 473,24			50 000,00		15 000,00		
INFLOG - Logiciels informatiques	200 482,74		11 148,00		19 484,00		62 174,00		32 381,93		48 104,81			27 200,00				
INFMAT - Matériel informatique	454 278,57	28 503,25	156 203,00	8 288,00	58 180,00	6 000,00	101 162,00	3 140,00	49 670,93	3 678,75	21 286,83		3 160,90	38 766,81	1 085,81	3 388,60		
INTERN - Bille Internet	52 155,00						52 155,00											
MOBIL - Mobilier	24 429,54		1 621,00		3 497,00		2 189,00		9 943,59		1 335,44			3 808,62	903,62			
OBJART - Objets d'art et restaur œuvres art	154 154,76	57 611,42	34 516,00	10 720,00	21 818,00	3 888,00	73 381,00	23 370,00	8 920,00	8 602,92	24 073,73	3 500,00	4 408,50	31 486,03	9 586,03	9 710,00	2 110,00	
PHOTEL - Matériel photoapp et tel	115 889,56		2 823,00		19 486,00		43 748,00		10 887,58		18 065,14			21 778,84	2 128,84			
ACQTEC Acquisitions services techniques	2 688 702,72	44 677,00	684 838,00	4 818,00	488 897,00		384 888,00		676 881,88		862 728,18		8 128,90	842 886,88	272 886,88	83 888,00		
MATECH - Matière et outillage technique	485 705,88	4 518,00	47 943,00	4 518,00	62 353,00		160 208,00		72 083,73		41 262,16			101 886,00	41 886,00			
MOBITEC - Mobilier technique	6 113,00		6 113,00															
NOEL - Guirlandes de Noël	484 648,56	33 839,00	23 387,00		13 407,00		3 624,00		102 853,82		258 631,72		6 120,00	80 736,01	82 736,01	33 839,00		
TRANSP - Matériel de transport et grosses réparation	1 990 234,28	6 120,00	427 180,00		421 137,00		220 534,00		401 044,33		62 836,31			427 803,84	147 503,84			
<b>3-TERRIT - Travaux 19 participatifs</b>	379 482,00	143 388,00	121 080,00		88 518,00	8 810,00	188 940,00	104 858,00		8 809,84			8 809,84			8 810,00		
SEMCON - Convo aménagement		95 349,00						95 349,00										
SEMCPA - CPA	379 482,00	48 049,00	121 080,00		88 518,00	8 810,00	188 940,00	104 858,00		8 809,84			8 809,84			8 810,00		
<b>4-TRAVINC - Travaux incalifiables et ponctuels</b>	10 680 772,83	2 475 862,78	1 246 988,00	480 184,00	883 658,00	418 117,00	1 822 881,00	308 280,00	2 164 638,04	267 375,98	1 087 336,86	891 346,82	688 881,88	3 722 448,00	3 648 838,34	862 671,34	1 078 908,21	846 047,21
AMEURS - Aménagement Urban Accessible	88 886,00		88 886,00															
AMEBPA - Aménagement espaces verts	25 830,00		25 830,00															
BOURAV - Bd H de Bourasse	63 055,00		63 055,00															
CAMPUS - Campus universitaire	288 115,00	202 907,00	288 115,00	183 482,00		19 425,00												
CAMPUS - Campus universitaire	288 115,00	202 907,00	288 115,00	183 482,00		19 425,00												
COVILL - Action Coeur de Ville	2 407 818,97	208 880,00	39 888,00	8 750,00	111 088,00	18 083,00	324 088,00	8 750,00	818 740,82		843 948,86	8 734,00	150 000,00	628 880,00	8 834,00	18 267,00		
ALVERU - Rue de l'Avrigny	13 876,00		12 800,00						1 176,00									
COVCERT - Concertation Coeur de Ville	18 121,00	18 083,00	11 235,00		6 886,00	18 083,00												
COVILL - Coeur de ville	10 000,00								5 000,00					5 000,00				
CPAM - Aménagement des abords de la future CPAM	2 700,00										2 700,00	2 700,00						
C19000 - Centre 19000	676 825,68	150 000,00							568 954,68		16 677,00		150 000,00	150 000,00	91 184,00	1 184,00		
LJOUVE - Bd Jouvé	237 000,00						132 000,00							105 000,00				
LOTBCKB - Lotissement Cx de Bar Actualisation et fais	3 960,00								3 960,00									
LOTBGEND - Lotissement proxie gendarmerie Pacla	3 360,00								3 360,00									
PALACEACH - Rachat EFF ancien Cinema	230 716,88										220 716,88			10 000,00				
PALADEREO - Appel à projet reconversion Palace	27 462,00				27 462,00													
PSTCYC - Etude de faisabilité de pistes cyclables	14 940,00								10 368,00		4 572,00							
POINCARE - Av Raymond Poincaré	21 924,00								21 924,00									
PONTREBAR - Parvis cde ponts tribunaux Barrière	21 975,00							21 975,00										
QUATSEC - Projet 4 secteurs	119 077,00				63 425,00				2 061,00		47 591,00			6 000,00				
ROCEMAV - Aménagement place Maschat Roovert	281 395,48								147 914,00		66 244,13		654,00					
BIGNAL - Signalétique urbaine	734 785,62	36 787,00	16 133,00	8 750,00	13 316,00		10 148,00	8 750,00	123 847,21		284 455,41			286 886,00	8 640,00	18 267,00		
STMARITAL - Bâtiment 4-6 rue St Martin	20 000,00						10 000,00		10 000,00									
TERRESTALE - Etudes Aménagement terrasses restaur	30 000,00								3 906,00				370,00					
VIDALINE - Etudes - Aménagement rue Vidalin	8 905,00																	
ECOLIB - Travaux dans les écoles	1 111 022,07	312 736,24	119 943,00	16 000,00	180 907,00	48 144,00	148 624,00	79 788,00	236 842,67	31 823,24	147 860,58	99 801,48	108 824,83	301 854,94	4 886,94	20 819,37	20 876,87	
ECOLAZ - Ecole Auzelou	36 843,43	4 836,00			22 836,00	4 836,00					14 008,43							
ECOCAGAR - Ecole Chausson gardene	82 035,28	29 055,00			87 926,00	10 694,00	18 709,00	18 201,00	8 406,28				17 205,03					
ECOGHAM - Ecole Chausson maternelle	15 116,00		4 640,00		10 476,00													

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023 réel		2024		2025				2026				
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	
EDOUARDI - Ecole Chausson toiture	386 440,24	129 900,00									184 220,09	81 286,15	82 295,43	108 924,69		120 934,00	934,00	20 975,37	20 975,37
EDOUARD - Ecole Curie	1 500,00						780,00				700,00								
EDOUARD - Ecole Curie Primaire	46 534,00	5 271,00	34 329,00	1 129,00	12 205,00	4 146,00													
EDOUARD - Ecole Crève de Bar fenêtres et classes	57 192,00	29 453,00	56 142,00	11 306,00			1 060,00												
EDOUARD - Divers écoles	15 401,60								3 492,00		1 186,66					10 720,94	4 061,94		
EDOUARD - Divers écoles venant de BATDIV	13 010,40								6 208,00		4 802,40								
EDOUARD - Canalisation école Turgot	37 654,13										37 654,13								
EDOUARD - Ecole Turgot travaux	173 210,79	8 335,00									3 210,79				170 000,00		8 335,00		
EDOUARD - Ecole Turgot maternelle	15 766,00	2 566,00	15 766,00	2 566,00															
EDOUARD - Ecole turgot maternelle réhabil garage	51 576,00	27 586,37			49 774,00	10 164,00	1 800,00	12 520,00		1 901,37									
EDOUARD - Ecole turgot maternelle et accueil et tré	53 478,00	37 173,87					83 478,00	34 875,00		2 298,87									
EDOUARD - Ecole turgot primaire réhabil sanitaires	77 197,00	38 580,00					73 711,00	14 167,00	1 886,00	24 403,00	1 500,00								
EDOUARD - Ecole Turgot toiture	32 840,20								29 630,20		2 880,00								
EDOUARD - Ecole vivante primaire	15 669,00		9 467,00		7 091,00														
FACADE - Facades participation	362 921,08		70 208,00		70 703,00		18 991,00		64 809,48		19 028,80					110 000,00			
FACADE - Facades participation	362 921,08		70 208,00		70 703,00		18 991,00		64 809,48		19 028,80					110 000,00			
INCBAT - Travaux incompressibles bâtiments	2 182 826,98	794 218,40	189 909,00	9 600,00	110 996,00	184 961,00	128 118,00	188 182,00	189 119,81	74 868,60	488 081,87	293 218,28	77 804,83	117 600,00	1 113 821,10	36 828,19	274 844,80	86 800,00	
AUTERRAS - Terrasse bois salle Auterou	50 437,20	18 456,50							50 437,20	18 456,50									
BATDIV - Bâtiment 07M toiture, isolation et menuiserie	489 322,40	245 001,00	6 085,00		96 321,00	12 809,00	96 346,00	97 578,00	968,50		9 266,90				282 736,00		134 514,00		
BATDIV - Divers balm. extérieurs	271 921,04	141 480,00	136 473,00	3 500,00	10 161,00	137 980,00			2 187,88		39 907,16	28 090,93			80 292,00		9 839,40	15 000,00	
CCSARC - Mise en conformité incendie CCS	123 169,73	19 000,00									113 390,93				9 839,40	9 839,40	15 000,00		
CCSPARC - Projet du CCS	143 639,74	77 804,93							22 808,53		121 951,21	121 207,13	77 804,93	52 500,00					
CIMCLA - Cimetiére Puy St Clair	38 686,00		29 686,00								4 000,00				5 000,00				
CIMCLAMIL - confortement des murs Carré Militaire Cim	123 000,00														120 000,00				
CIMCLAMUR - confortement des murs Cimetiére du Puy	13 948,00										12 980,00				868,00	868,00			
CIMCLIE - Cimetiére de Cuvelle	16 325,00		10 665,00								5 660,00				2 000,00				
COLUMB - Columbarium	22 471,60	1 046,00			1 584,00	462,00	2 000,00	584,00			16 887,60	16 887,60			422 414,70	20 638,70	55 660,00		
CRDRENOV - Rénovation du CRD	443 749,72	56 660,00									18 335,00								
DOUJON - Dojo salle Karaté	8 973,59										8 973,59	8 973,59			57 241,00	4 280,00	4 770,00		
LAUTHO - Maison Lauthon	58 181,80	4 770,00									940,80								
RIEHLIG - Réhabilitations logements	2 000,00		2 000,00												50 000,00				
RIEPRAT - Grosses réparations bâtiments	50 000,00														50 000,00				
RIEPTO - Grosses réparations toitures bâtiment	50 000,00														50 000,00				
SMAC - Eclairage bâtiment SMAC	15 000,00								15 000,00						23 200,00				
SSI - Système de sécurité incendie	23 200,00										118 115,06	118 115,04		65 000,00			65 000,00	65 000,00	
SYSTOIS - Système de Gestion Technique des Bâtiments	118 115,06	65 000,00			840,00	13 620,00	14 773,00	10 000,00	112 147,50	56 500,00	4 824,00								
THEATRE - Théâtre	132 584,50	80 000,00																	
INCUVOI - Travaux incompressibles voirie	3 388 729,88	436 888,11	188 117,00	19 807,00	341 221,00	18 851,00	487 718,00	42 388,00	489 707,89	47 667,26	683 702,87	204 863,87	72 181,82	4 848,00	848 288,69	328 814,60	238 883,84	76 848,84	
ARBAL - Réaménagement arboré du quai Bouze	10 000,00														10 000,00				
BASTILL - Rue de la Bastille	251 800,20	40 136,00									251 800,20						40 136,00		
BOUFF - Bd Joffre trottoirs	23 000,00														23 000,00				
CATHFL - Refection du canal artificiel place Benaud	39 236,00		39 236,00								47 846,40		10 000,00		25 000,00		10 000,00		
CHEURL - Chemins ruraux	276 771,51	50 000,00	48 283,00	10 000,00	90 729,00	10 000,00	56 384,00	10 000,00	48 529,11	10 000,00	47 846,40		10 000,00	32 841,80	32 841,80	6 842,00	6 842,00		
CPAIB - Aménagement des abords des la future CPAI	119 748,24	24 948,00							4 800,00		12 106,64	114 948,34	18 106,00					15 214,00	
DOGRAM - Aménagement Rue du Docteur Ramon	72 965,28	15 214,00									72 965,28				181 180,80	31 180,80	4 948,00	4 948,00	
ECLPRENOV - Rénovation éclairage public	297 275,18	4 948,00							136 080,58					4 948,00	24 402,64	4 442,64			
ECLPUB - Réseau électriques	106 636,64		19 241,00		51 882,00		13 073,00												
ECLREPOBT - Modem sécur écoles		6 372,00																	
ESCALI - Escaliers	266 262,00	78 427,25			105 662,00		83 300,00	16 466,00							68 300,00	66 300,00	32 360,00	32 360,00	
GERMEAUPLU - Rue de Germain repr rés eau pluviale	23 723,70								23 723,70										
INCEND - Défense incendie	367 740,80	166 258,86							51 340,20		112 065,60		44 065,52		184 186,00	69 990,00	134 203,34	31 606,34	
JULRES - Rue Jean Jaurès - Contrôle d'accès	27 944,36										19 001,26				8 943,10	8 943,10			
MOLEAUPLU - Rue J Moulin repr rés eau pluviale	32 818,80								32 818,80										
REPVOI - Grosses réparations voirie	40 000,00														40 000,00				

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023 réel		2024		2025				2026			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports		
REBCHAL - Etudes réseau de crasseur	20 880,00	13 344,00			7 104,00		13 776,00	5 308,00		8 036,00								
TERRESTAUX - Aménagement des terrasses de restaura	120 000,00								49 820,00				87 806,07			120 000,00		
VALETOIRA - Giratoire rue du Dr Valette	162 977,52														113 187,00	108 157,00		
VALETTE - Rue du Dr Valette	110 887,59						79 342,00		31 545,59									
VOIDIV - Voie	54 488,00	9 807,00	22 011,00	9 807,00	28 547,00		3 830,00											
VOINIST - Installations de voie	550 271,62	14 244,00	59 346,00		97 307,00	9 981,00	167 908,00	4 263,00	110 746,07		107 916,99	2 047,56			127 047,96	2 047,96		
WOGAREALTO - Toilettes automatiques gare	301,42								301,42									
<b>MAIRIE - Mairie</b>	<b>864 296,47</b>	<b>388 796,00</b>	<b>348 632,00</b>	<b>138 887,00</b>	<b>86 942,00</b>	<b>146 823,00</b>	<b>188 548,00</b>	<b>87 218,00</b>	<b>42 572,47</b>	<b>38 038,00</b>								
MAIRIANK - Mairie bal annex assain parking et parc	84 135,00	22 200,00	84 135,00	22 200,00														
MAIRIECH - Mairie Chauffage	92 913,00	75 707,00	78 966,00	23 893,00		49 860,00	13 947,00	1 964,00										
MAIRIET1 - Mairie Plage 1 et Rez de Chaussée	600,00	55 269,00	600,00	55 269,00														
MAIRIET2 - Mairie Plage 2 et escalier secours	216 643,47	97 526,00	3 862,00		18 307,00		152 102,00	61 587,00	42 372,47	36 039,00								
MAIRIET3 - Mairie Plage 3	258 695,00	137 963,00	177 660,00	38 526,00	81 036,00	95 763,00		3 675,00										
MAIRIDOC - Mairie SDP et conciergerie	1 309,00		1 309,00															
<b>CPAH - CPAH</b>	<b>54 000,00</b>								<b>14 000,00</b>		<b>17 000,00</b>				<b>23 000,00</b>			
CPAH - CPAH	54 000,00								14 000,00		17 000,00				23 000,00			
<b>STADIV - Divers stades</b>	<b>382 815,50</b>	<b>228 838,00</b>		<b>58 738,00</b>			<b>81 488,00</b>		<b>50 1547,50</b>	<b>87 190,00</b>			<b>108 000,00</b>	<b>108 000,00</b>				
STACIBEGL - Stade Cible Modern éclair Grands Jeux	112 360,53	21 859,95					10 863,00		10 857,53	8 782,01			13 087,94	13 087,94				
STACUEBGL - Stade Cuelle Modern éclair Grands Jeux	236 014,97	145 230,05					70 805,00		155 209,97	58 317,99			36 312,06	36 312,06				
STACUERHA - Stade Cuelle annex suppress vestiaires	34 440,00	59 738,00		59 738,00					34 440,00									
<b>TKTIERS - Travaux pour compte de Tiers (Ex : périls...)</b>	<b>628 886,80</b>	<b>620 746,80</b>									<b>8 244,80</b>				<b>176 938,80</b>	<b>478 908,80</b>	<b>639 746,80</b>	<b>488 426,80</b>
ALVE16 - 16, Rue de l'Avrèze	279 687,80	276 537,80									3 920,00				276 737,80	276 537,80	276 537,80	276 537,80
CANTRE23 - 23, rue du Canton	344 207,80	344 207,80									4 324,80				239 863,00	202 863,00	244 207,80	206 887,80
<b>6-TRAENV - Travaux aménagements</b>	<b>17 852 998,90</b>	<b>8 278 814,78</b>	<b>3 144 858,80</b>	<b>578 778,80</b>	<b>2 417 833,00</b>	<b>1 846 869,80</b>	<b>4 623 272,80</b>	<b>1 632 648,80</b>	<b>3 872 987,84</b>	<b>2 627 431,80</b>	<b>1 872 813,71</b>	<b>23 862,82</b>	<b>864 857,87</b>	<b>613 084,87</b>	<b>2 848 163,26</b>	<b>86 486,33</b>	<b>878 848,80</b>	<b>88 858,80</b>
<b>AIRJEUUX - Remise à neuf des aires de jeux</b>	<b>207 447,42</b>	<b>82 680,80</b>			<b>117 483,00</b>	<b>28 978,00</b>	<b>85 484,00</b>		<b>64 688,42</b>	<b>88 017,80</b>								
AIRJEUUX - Remise à neuf des aires de jeux	129 926,36	31 997,34			117 433,00	26 376,00			11 493,36	5 621,34								
VIRMULTSP - City stade terrain multisport Vireviale	78 521,06	30 696,49					<b>35 434,00</b>		43 087,06	30 696,49								
<b>DONTOU - Quai Controusouza (de Cilles à l'Asselou)</b>	<b>2 282,00</b>	<b>197 316,00</b>		<b>36 366,00</b>	<b>2 282,00</b>	<b>180 950,00</b>												
DONTOU1 - Quai Controusouza (de St Pierre à Cilles)		197 316,00		36 366,00		160 950,00												
DONTOU2 - Quai Controusouza (de Cilles à l'Asselou)	2 282,00				2 282,00													
<b>MUSPAT - Musée Cité accordéon et patrimoine de la Ville</b>	<b>8 830 274,12</b>	<b>4 971 840,33</b>	<b>2 077 968,00</b>	<b>388 978,00</b>	<b>2 882 688,00</b>	<b>1 540 868,00</b>	<b>4 358 687,90</b>	<b>1 532 548,00</b>	<b>278 438,72</b>	<b>1 488 465,30</b>	<b>21 886,48</b>	<b>18 986,22</b>	<b>226 888,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>14 086,88</b>			
MUSPATDEM - Musée déménagement	440 549,70	26 700,00			92 554,00	13 300,00	322 996,00	13 400,00	8 544,58		2 515,20	2 515,20			14 000,00			
MUSPATREH - Musée Cité accordéon et patrimoine de la	8 389 724,42	4 945 140,33	2 077 968,00	388 978,00	2 090 042,00	1 327 568,00	4 027 661,00	1 519 148,00	264 894,22	1 486 465,33	19 470,28	16 890,02	226 000,00	200 000,00				
<b>PARKIN - Parkings</b>	<b>1 782 908,80</b>		<b>10 500,00</b>		<b>8 881,00</b>				<b>23 084,98</b>		<b>23 086,88</b>				<b>1 888 488,88</b>	<b>83 488,88</b>		
PARBRIG - Parking Brigoueix	23 064,30								23 064,30									
PARHOP - Acqu Fonc. Constr. futur parking hôpital	1 000 000,00														1 000 000,00			
PARJOU - Aménagement du parking Jouve	503 056,00										3 096,00				500 000,00			
PARJOU - Etudes Aménagement du parking Jouve	135 000,00														135 000,00			
PARPOI - Parking av R Poincaré	10 500,00		10 500,00															
PARROU - Parking Pas Roulant	90 648,80				6 881,00						20 299,80				63 468,00	63 468,00		
<b>REHCRD - Réhabilit CRD</b>	<b>48 137,00</b>						<b>28 932,80</b>		<b>26 288,00</b>									
REHCRD - Réhabilit CRD	48 137,00						28 932,80		26 288,00									
<b>ROOSMA - Aménagement places Roosevelt Maschaet</b>	<b>4 823 207,12</b>	<b>2 321 848,80</b>			<b>84 738,00</b>		<b>88 984,00</b>		<b>3 491 878,37</b>	<b>1 027 147,84</b>	<b>886 828,80</b>	<b>1 638,88</b>	<b>638 467,87</b>	<b>313 084,87</b>	<b>583 887,26</b>	<b>17 482,28</b>	<b>886 443,88</b>	<b>89 038,88</b>
DEM-HOP - Démolition bâtiment hôpital et pignon	572 883,09	727 714,09							7 440,00		78 435,09	1 536,00	62 271,00		587 004,00	10 598,00	665 443,88	89 038,88
DEM-HOPE - Etudes Démolition bâtiment hôpital et pignon	16 983,00								16 983,00									
POIN-HOP - Entrée hôpital par Poincaré	16 242,00								16 242,00									
POIN-HOPE - Etudes Entrée hôpital par Poincaré	4 704,00								4 704,00									
ROOSMA - Aménagement place Maschaet Roosevelt	3 955 569,79	1 448 334,51			64 738,00		66 894,00		3 386 510,37	1 027 147,84	430 564,36		421 185,67	313 084,67	6 863,26	6 863,26		
STATUE - Installation de deux œuvres sculpturales sur la p	156 725,24	156 000,00							156 725,24		156 725,24		155 000,00					
<b>SOULH - Quartier de Soullhao Abords tour</b>	<b>678 283,54</b>	<b>82 600,00</b>			<b>10 370,00</b>		<b>29 418,80</b>		<b>16 023,00</b>		<b>248 974,02</b>		<b>79 000,00</b>		<b>274 488,48</b>	<b>1 288,48</b>	<b>13 600,00</b>	
SOULH - Liaison douce tour Soullhao à giratoire	100 000,00														100 000,00			
SOULH - Etudes Liaison douce tour Soullhao à girato	70 075,00								12 096,00						57 979,00			
SOULH - Abords tour de Soullhao	406 188,54	82 600,00			10 370,00		29 418,80		2 927,00		246 974,02		79 000,00		116 507,48	1 288,48	13 500,00	
<b>STAPOU - Stade Pounot</b>	<b>1 138 621,80</b>	<b>688 880,00</b>	<b>1 058 788,00</b>	<b>253 438,00</b>	<b>78 088,00</b>	<b>308 684,00</b>			<b>8 712,80</b>									

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023 réel		2024		2025				2026			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
			Réalisé	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports	Prévu	dont Reports							
STAPOU - Stade Pount	1 138 501,80	560 000,00	1 056 703,00	253 436,00	76 086,00	306 554,00			6 712,80									
STATIONNEM - Stationnement	106 477,00	11 213,00			47 687,00	11 213,00					30 880,00				29 820,00	1 920,00		
HORODAT - Horodateurs	106 477,00	11 213,00			47 687,00	11 213,00					30 890,00				26 920,00	1 920,00		
VCHUG - Réhabilitation avenue Victor Hugo	101 000,00														101 000,00			
VCHUG - Aménagement de l'avenue Victor Hugo	1 300,00														1 000,00			
VCHUG - Etudes - Aménagement de l'avenue Victor H	100 000,00														100 000,00			
VIDEOP - Vidéo protection	280 128,08	60 000,00							42 288,60	37 600,00	83 440,00	3 161,20	12 600,00	134 411,68	14 411,68			
VIDEOP - Vidéo protection	260 120,08	50 000,00							42 268,60	37 500,00	83 440,00	3 161,20	12 500,00	134 411,68	14 411,68			
<b>Total général</b>	<b>33 993 552,50</b>	<b>12 041 942,83</b>	<b>5 363 306,00</b>	<b>1 233 453,00</b>	<b>4 141 222,00</b>	<b>2 421 748,00</b>	<b>6 798 935,80</b>	<b>2 107 448,80</b>	<b>6 866 982,50</b>	<b>3 033 941,50</b>	<b>3 749 648,07</b>	<b>628 186,40</b>	<b>1 617 481,99</b>	<b>885 542,67</b>	<b>7 573 777,93</b>	<b>1 268 227,93</b>	<b>2 348 636,00</b>	<b>736 195,80</b>
Solde (D-R)	21 951 589,61		4 129 853		1 719 474		4 691 487		3 833 041		2 132 166				5 425 142			

## ANNEXE 5 AU DOB VILLE : structure de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### Dette par nature

Capital restant dû et taux moyen par nature



		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex Annuel)
Emprunts	24	17 443 785 €	2,82 %
Dette (hors dérivés)	24	17 443 785 €	2,82 %

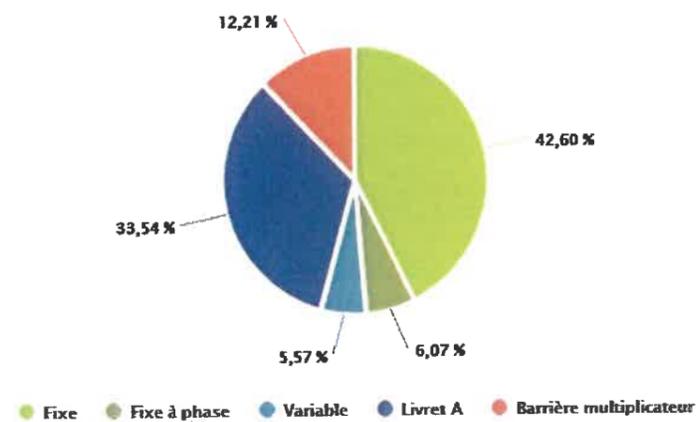
### Dette par type de risque

Dette par type de risque



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	7 431 653,22 €	42,60 %	2,99 %
Fixe à phase	1 059 308,06 €	6,07 %	1,58 %
Variable	972 011,06 €	5,57 %	2,74 %
Livret A	5 851 245,14 €	33,54 %	2,33 %
Barrière multiplicateur	2 129 567,12 €	12,21 %	4,23 %
Ensemble des risques	17 443 784,60 €	100,00 %	2,82 %

Dette par type de risque



Dette selon la charte de bonne conduite

Accéder à l'analyse SBC

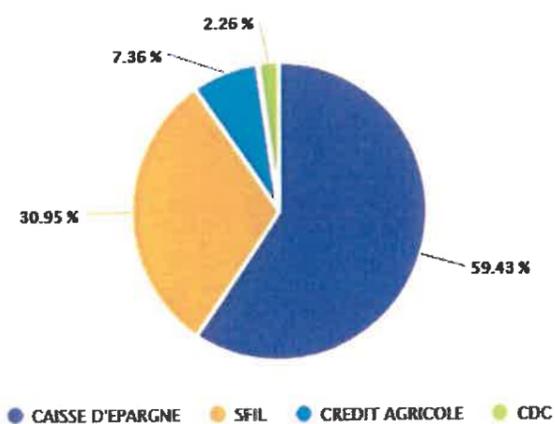


Dette par prêteur

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	10 366 422,53 €	59,43 %	-
SFIL CAFFIL	5 398 749,29 €	30,95 %	-
CREDIT AGRICOLE	1 283 723,42 €	7,36 %	-
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	394 889,36 €	2,26 %	-
Ensemble des prêteurs	17 443 784,60 €	100,00 %	-

Répartition par prêteur



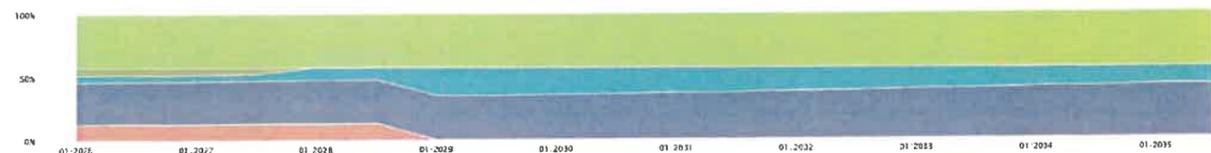
Dette par année

Accéder au tableau SBC

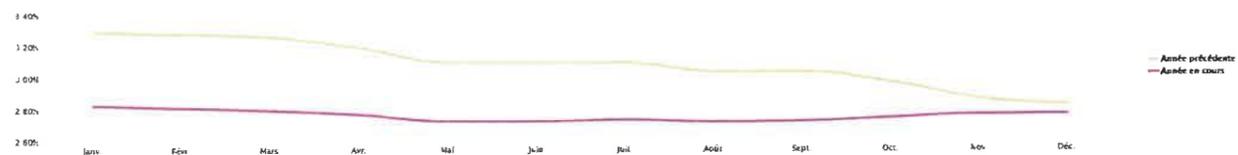
Dette par année	2026	2027	2028	2029	2030	2035
Encours moyen	18 821 328,79 €	15 562 750,66 €	14 288 153,82 €	12 894 402,84 €	11 802 880,58 €	8 210 324,87 €
Capital payé sur la période	1 259 368,87 €	1 282 775,92 €	1 287 295,77 €	1 332 080,68 €	1 395 918,99 €	794 547,45 €
Intérêts payés sur la période	61 969,29 €	644 910,02 €	538 469,88 €	387 515,21 €	368 908,29 €	251 188,28 €
Taux moyen sur la période	2,71 %	2,81 %	2,88 %	2,99 %	3,09 %	3,56 %

Risque de taux

Évolution du risque de taux hors swap



Évolution annuelle du taux moyen (%)

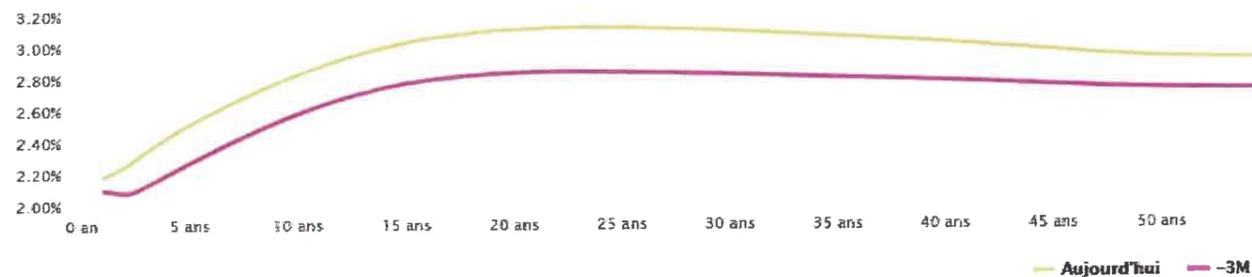


Marché financier

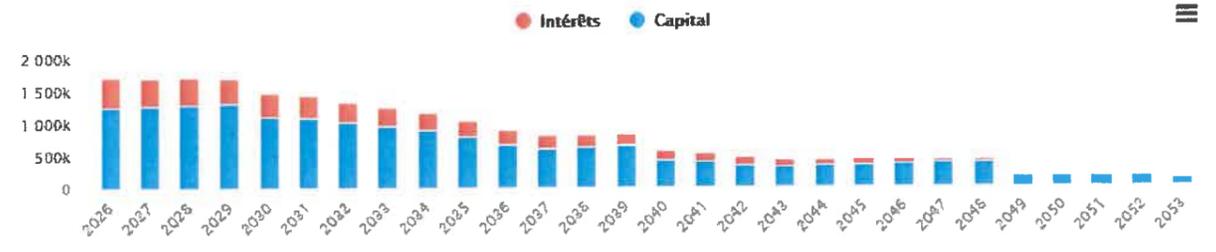
Indice

€STR	1,930 % ↓	
EONIA	2,015 % ↓	
Euribor 3 mois	2,026 % ↑	
Euribor 12 mois	2,253 % ↑	
CMS EUR 3 ans	2,334 % ↓	
CMS EUR 10 ans	2,835 % ↓	
Taux fixe 15 ans	2,919 % ↑	

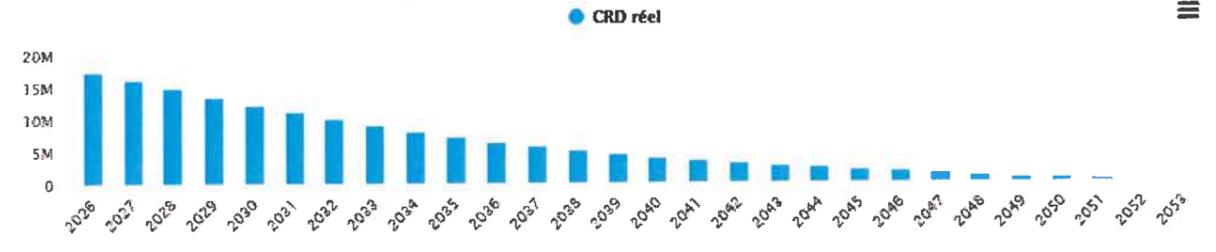
Courbe des taux



### Flux de remboursement



### Évolution du capital restant dû



### III - Budgets annexes

La collectivité compte trois budgets annexes :

- Restauration
- Centre de Santé Municipal
- Parkings couverts et aire de camping-car

#### A-Budget Restauration

##### 1-Exécution du budget 2025

###### **a-Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement 2025 atteignent 713 K€ dont 360 K€ concernant les charges à caractère général et 307 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les produits bio représentent 21% du coût total des dépenses d'alimentation.

Les recettes de fonctionnement 2025 sont de 702 K€.

Elles sont réparties en deux grandes familles :

- produits des services pour 465 K€
- une participation d'équilibre de la collectivité de 232 K€.

###### **b-Investissement**

Les dépenses d'investissement 2025 sont à hauteur de 120 K€.

De travaux d'entretien de la cuisine ont été réalisées en 2025 avec notamment la réfection des sols en résine pour 70 K€, le changement d'un groupe froid pour 15 K€, l'achat d'une éplucheuse essoreuse pour 8 K€, la réfection de la rampe d'expédition pour 3 K€, des travaux sur un circulateur pour 2 K€.

Les recettes d'investissement 2025 atteignent 53 K€.

Un emprunt a été appelé pour un montant de 70 K€ pour financer les opérations d'investissement susmentionnées mais ce dernier ayant été encaissé après le 31 décembre 2025, il sera reporté en 2026.

Le budget restauration va donc dégager un excédent de 42 K€.

##### 2-Orientations budgétaires pour 2026

Les recettes de fonctionnement résultent des repas préparés pour les élèves des écoles municipales pour 217 K€, des repas servis aux enfants accueillis au centre de loisirs du Chambon pour 33 K€ mais aussi des repas préparés pour le compte de tiers : école Sainte Marie pour 84 K€, entreprise Bournas pour 1 500 €, association Elan pour 11 K€. La cuisine centrale assure, par ailleurs, des prestations dans le cadre de manifestations organisées par la Ville ce qui entraîne un reversement de la dépense afférente du budget principal de la Ville vers le budget annexe restauration et ce pour un montant de 7 K€.

Les recettes devraient être stables.

Les dépenses liées à l'alimentation sont estimées à 271 K€.

Le coût des denrées évolue. Le service travaille des produits bio pour lesquels il est observé une forte augmentation du coût et des produits alimentaires commercialisés en circuit court.

Une subvention d'équilibre est versée sur ce budget depuis le budget principal pour un montant de 237 K€.

Les dépenses d'investissement seront moindres en 2026, les investissements importants requis ayant été effectués en 2025 et la cuisine centrale étant bien entretenue et dotée de nouveaux matériels.

Une autolaveuse sera achetée pour un montant de 4 K€.

#### **a-Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 739 K€ décomposé comme suit :

Dépenses :

- Charges à caractère général : 366 K€
- Dépenses de personnel : 317 K€
- Virement à l'investissement : 1 510 €
- Opérations d'ordre : 35 K€
- Charges de gestion courante : 5 K€
- Charges financières : 7 K€ du fait de l'emprunt souscrit.

Recettes :

- Excédent de 2025 : 42 K€
- Produits des services : 454 K€
- Dotations et participations : 237 K€

#### **b-Investissement**

La section d'investissement s'équilibrera autour de 107 K€.

## B-Budget Centre de Santé Municipal

### 1-Exécution du budget 2025

Le centre de santé compte à ce jour quatre médecins : un médecin coordonnateur à temps complet, trois médecins à temps complet dont deux travaillent à hauteur de 90% et un de 70%.

L'équipe administrative compte 4 agents pour 3 ETP pour assurer les missions d'accueil et d'administration. L'un de ces agents occupent deux postes à mi-temps (agent administratif au centre de santé et au centre culturel et sportif) et est mis à disposition du centre de santé.

Les dépenses de fonctionnement 2025 atteignent 559 K€ dont 528 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 580 K€ parmi lesquelles les produits des services à hauteur de 367 K€.

Les dépenses d'investissement 2025 sont de 7 K€.

Les recettes d'investissement sont de 6 K€.

Ce budget dégage un excédent de 23 K€.

### 2-Orientations budgétaires pour 2026

3 200 patients ont fait le choix du centre de santé comme médecin référent.

L'augmentation des charges de personnel s'élève à 84 K€ du fait de l'arrivée d'un nouveau médecin. Il est observé, toutefois, que le maintien de cette offre de soin demeure précaire.

La CPAM a versé en 2025 une dotation de 207 K€.

Les recettes sont évaluées au plus juste au vu du nombre de consultations réalisées par les médecins et estimées à 410 K€.

La subvention versée depuis le budget principal vers le budget annexe pour l'équilibrer est évaluée à 100 K€.

#### **a-Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 691 K€ décomposé comme suit :

Dépenses :

-Charges à caractère général : 29 K€.

-Dépenses de personnel : 635 K€

-Charges financières : 1 K€

Recettes :

-Excédent de 2025 : 23 K €

-Produits des services (recette patientèle) : 410 K€

-Dotations et participations : 258 K€ dont une participation ville de 100 K€ et des recettes CPAM pour 158 K€

#### **b-Investissement**

Le budget d'investissement devrait atteindre 85 K€.

#### C-Budget Parkings couverts et aire de camping-car

Des mesures ont été prises par la collectivité pour réduire le déficit constaté sur ce budget ce qui a permis à ce budget annexe de retrouver un équilibre.

Les parkings couverts et en enclos sont remplis en majorité grâce à des abonnements d'usagers. Cela stabilise les recettes annuelles.

#### 1-Exécution du budget 2025

L'équilibre budgétaire reste fragile et intimement lié au remplissage des parkings.

#### **a-Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 202 K€.

Les recettes de fonctionnement ont atteint 216 K€, parmi lesquelles les produits des services pour 189 K€.

#### **b-Investissement**

Les dépenses d'investissement 2025 sont de 49 K€.

Il est à noter que des équipements spécifiques ont été modernisés afin de faciliter l'accès des usagers à l'aire de camping car.

Les recettes d'investissement atteignent 33 K€.

Ce budget dégage un excédent de 50 K€.

#### 2-Orientations budgétaires pour 2026

L'objectif demeure de préserver l'équilibre de ce budget en consolidant les recettes, provenant notamment des abonnements souscrits par des employeurs publics et privés au bénéfice de leurs salariés.

#### **a-Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 258 K€ décomposé comme suit :

Dépenses :

- Charges à caractère général : 90 K€
- Dépenses de personnel : 44 K€
- Opérations d'ordre : 102 K€
- Charges financières : 18 K€

Recettes :

- Excédent de fonctionnement : 50 K€
- Produits des services : 187 K€
- Produits de gestion courante : 13 K€

#### **b-Investissement**

La section devrait s'équilibrer à hauteur de 107 K€ :

Dépenses :

- Capital de la dette : 41 K€

Recettes :

- Excédent antérieur : 5 K€
- Opérations d'ordre : 34 K€
- Virement de la section de fonctionnement : 67 K€